

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport financier et états financiers vérifiés

De l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Assemblée générale Documents officiels Cinquante-septième session Supplément N° 5G (A/57/5/Add.7)

Assemblée générale

Documents officiels Cinquante-septième session Supplément N° 5G (A/57/5/Add.7)

Fonds des Nations Unies pour la population

Rapport financier et états financiers vérifiés

De l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

hapitre				Pag			
	Let	tres d'envoi		iv			
I.	Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001						
	A. Ressources ordinaires						
	B.	Fonds d'affec	station spéciale	3			
	C.	C. Comptes des agents d'exécution					
II.	Rap	Rapport du Comité des commissaires aux comptes					
	Résumé						
	A.	A. Introduction					
	B.	B. Questions financières					
	C.	C. Questions relatives à la gestion					
	D.	D. Remerciements					
	Annexe Mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999						
		Tableau A.1	État de l'application des recommandations concernant l'exercice biennal 1998-1999	29			
		Tableau A.2	Recommandations concernant l'exercice biennal 1998-1999 qui n'ont pas été appliquées ou qui sont en cours d'application	30			
III.	Opi	nion des comm	issaires aux comptes	33			
IV.	Certification des états financiers						
V.	États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001						

Lettres d'envoi

Le 17 mai 2002

Conformément à la règle de gestion financière 116.2 du Fonds des Nations Unies pour la population, j'ai l'honneur de vous soumettre les états financiers du Fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, que j'approuve par la présente lettre.

Des copies de ces états financiers vérifiés sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, Secrétaire générale adjointe (Signé) Thoraya Ahmed **Obaid**

Monsieur le Président du Comité des commissaires aux comptes Organisation des Nations Unies New York

Le 27 juin 2002

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001, qui ont été présentés par la Directrice exécutive. Ces états ont été examinés et ils sont accompagnés de l'opinion du Comité des commissaires aux comptes sur ces comptes.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes.

Le Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine, Président du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Shauket A. Fakie

Monsieur le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies New York

Chapitre premier

Rapport financier pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

- 1. La Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a l'honneur de présenter ci-après le rapport financier du Fonds pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.
- 2. Les comptes de l'exercice biennal sont présentés conformément à l'article 16.1 du Règlement financier du FNUAP, que le Conseil d'administration a approuvé à sa trente-septième session, au paragraphe 7 de sa décision 90/36. Ils se composent de trois états, complétés par sept tableaux, et sont accompagnés de notes qui font partie intégrante des états financiers. Ils couvrent également les fonds d'affectation spéciale du FNUAP constitués par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du FNUAP ou par le Directeur exécutif du FNUAP pour des activités en matière de population.

A. Ressources ordinaires

1. Aperçu général

3. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, le FNUAP a reçu des fonds d'un montant de 532,7 millions de dollars et a engagé des dépenses d'un montant de 465,3 millions de dollars, dégageant un excédent de 67,4 millions de dollars. Compte tenu également de virements d'un montant de 0,3 million de dollars au titre des autres ressources, et de dépenses d'un montant de 0,1 million de dollars au titre de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs, le solde des réserves et des ressources ordinaires, qui était de 29 millions de dollars au 1er janvier 2000, a été porté à 96,5 millions de dollars au 31 décembre 2001.

2. Dépenses au titre des programmes

- 4. Dans sa décision 99/13 du 22 juin 1999, le Conseil d'administration a accordé à la Directrice exécutive un pouvoir d'approbation de 466 millions de dollars pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001. Comme le montrent les tableaux 4 et 4.1, les crédits alloués pour l'exercice biennal se chiffraient au total à 410,1 millions de dollars. Au 31 décembre 2001, le solde inutilisé des fonds alloués aux projets et au Programme consultatif technique se chiffrait au total à 321,2 millions de dollars, dont 62,5 millions pour l'exercice biennal et 258,7 millions de dollars pour les exercices à venir.
- 5. Les dépenses au titre du programme pour l'exercice biennal se sont chiffrées au total à 344,2 millions de dollars. L'état 1.1 donne une ventilation de ces dépenses.
- 6. Les dépenses se décomposent comme suit, par agent d'exécution :

	Montant (en millions de dollars	Pourcentage du total
Organismes des Nations Unies	40,0	11,2
Gouvernements	123,3	34,4
Fonds des Nations Unies pour la population	146,9	41,0
Organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales	48,0	13,4
Total, dépenses au titre des programmes	358,2	100,0
Dépenses au titre des programmes financés à l'aide de ressources provenant de la participation aux coûts	14,0	
Dépenses au titre des programmes financés au moyen des ressources ordinaires	344,2	

7. Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, les dépenses au titre des projets et du Programme consultatif technique ont représenté, respectivement, 84,3 % et 88,8 % des crédits alloués (contre 87,4 % et 80 % pour l'exercice biennal précédent).

3. Budget d'appui biennal

- 8. L'ouverture de crédits d'un montant net de 127,4 millions de dollars a été approuvée par le Conseil d'administration, dans sa décision 99/21 du 17 septembre 1999, au titre du budget d'appui biennal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001. Le montant brut des crédits ouverts s'est chiffré à 149,4 millions de dollars.
- 9. Les dépenses brutes au titre du budget d'appui biennal se sont élevées à 134,8 millions de dollars. Le tableau 5 donne une ventilation de ces dépenses. Les recettes se sont chiffrées à 21,3 millions de dollars et les dépenses nettes à 113,5 millions de dollars.
- 10. Au 31 décembre 2001, le solde inutilisé des crédits ouverts était de 13,8 millions de dollars.
- 11. Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, les dépenses engagées au titre du budget d'appui biennal ont représenté 89,1 % des crédits alloués (contre 92,8 % pour l'exercice biennal précédent).

4. Réserve opérationnelle

- 12. Le Conseil d'administration a créé la réserve opérationnelle en janvier 1973 pour garantir la viabilité financière et l'intégrité du programme de financement du FNUAP, et a fixé son montant à 20 millions de dollars. Par sa décision 91/36 du 21 juin 1991, le Conseil a décidé que le niveau de la réserve devrait représenter 20 % des ressources ordinaires.
- 13. Le 31 décembre 2001, le niveau de la réserve opérationnelle a été porté à 51,7 millions de dollars.

5. Situation de trésorerie

- 14. Au 31 décembre 2001, la valeur des placements détenus par le FNUAP était de 318,4 millions de dollars, dont 131,4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 187 millions de dollars au titre des autres ressources. Le tableau 7 donne une ventilation des placements par type de placement.
- 15. Il ressort de l'état 2.1 que, pour ce qui est des placements au titre des ressources ordinaires, un montant de 51,7 millions de dollars correspondait à des placements de la réserve opérationnelle et un montant de 3,9 millions de dollars à des placements de la réserve pour le logement du personnel des bureaux extérieurs.

B. Fonds d'affectation spéciale

- 16. Le tableau 6 donne l'état des fonds d'affectation spéciale correspondant à l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.
- 17. Le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale s'élevait à 61,7 millions de dollars au 1er janvier 2000. Les contributions reçues se chiffraient au total à 242 millions de dollars et les remboursements à 4,2 millions de dollars. Le montant total du revenu des placements et des recettes diverses était de 10,8 millions de dollars. Le montant total disponible pour financer les programmes en 2000-2001 était donc de 310,4 millions de dollars. Le montant total des dépenses, y compris les dépenses d'appui, a été de 185,9 millions de dollars. Le solde inutilisé des fonds d'affectation spéciale était de 124,4 millions de dollars au 31 décembre 2001.

C. Comptes des agents d'exécution

- 18. Conformément à l'article 17.1 b) du Règlement financier du FNUAP, les états financiers du Fonds comprennent les données tirées des comptes biennaux des organismes des Nations Unies portant sur l'état des fonds qui leur ont été alloués pour exécuter des projets du FNUAP pendant l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001.
- 19. Conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le FNUAP est convenu d'accepter une lettre de fiabilité des commissaires aux comptes de l'Organisation au lieu d'états vérifiés séparément des fonds du FNUAP administrés par des organismes des Nations Unies.
- 20. Les organismes des Nations Unies ci-après ont exécuté des projets financés par le FNUAP au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 :

Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Europe

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Fonds de développement des Nations Unies pour la femme Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets Organisation mondiale de la santé

- 21. Les commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sont chargés de vérifier les comptes du FNUAP ainsi que ceux des organismes des Nations Unies énumérés ci-dessus. Le Comité des commissaires aux comptes a fait savoir qu'en ce qui concerne ces derniers, il ne publierait pas d'opinion distincte pour les dépenses relatives aux programmes financés par le FNUAP et les dépenses d'appui à ces programmes.
- 22. Si des changements sont apportés aux comptes vérifiés des organismes et programmes des Nations Unies qui exécutent des projets financés par le FNUAP, ils seront portés à l'attention de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP lors de sessions ultérieures. Le Directeur exécutif du FNUAP soumettra au Conseil d'administration, lors d'une session ultérieure, des copies des états vérifiés et, le cas échéant, des rapports de vérification concernant les organismes des Nations Unies, ainsi que des copies des résolutions pertinentes adoptées par leurs organes directeurs, comme le prévoit l'article 17.1 b) du Règlement financier du FNUAP.

Chapitre II

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les opérations du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Il a vérifié les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001. Il a par ailleurs mené des études de gestion portant notamment sur les dépenses au titre des programmes, la gestion du matériel et les achats.

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

- a) En 1994, le FNUAP a avancé 1 million de dollars au PNUD pour financer le logement du personnel des bureaux extérieurs, mais en a différé la comptabilisation du fait que des discussions étaient en cours avec le PNUD au sujet de la part finale revenant au FNUAP dans les dépenses. Au 31 décembre 2001, la question n'avait toujours pas été réglée;
- b) Le Comité a constaté que pour 12 % des projets de l'échantillon examiné, les projets exécutés dans les bureaux de pays dépassaient les allocations, ce qui s'était traduit par un déficit total de 1,8 million de dollars;
- c) Le FNUAP a estimé à 59,7 millions de dollars le coût futur des prestations d'assurance maladie après la cessation de service. Ce montant n'était pas financé;
- d) À l'issue de l'examen des dépenses afférentes aux programmes, le Comité a relevé les principaux éléments ci-après :
 - i) En raison de l'étendue limitée ou variable des audits, les rapports sur les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale étaient de qualité inégale;
 - ii) Pour l'exercice biennal 2000-2001, le FNUAP a reçu des certificats d'audit pour 59 % des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, ce qui représente un progrès par rapport à l'exercice biennal précédent, pour lequel ce pourcentage n'était que de 50 %;
 - iii) Le FNUAP ne chiffrait pas l'incidence financière des réserves émises au sujet des rapports d'audit des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale;
 - iv) Des retards ont été enregistrés dans l'évaluation des audits de ces dépenses;
 - v) Le FNUAP ne disposait pas d'un modèle général d'évaluation en fonction des risques;
 - vi) Le FNUAP ne contrôlait pas le coût des audits relatifs aux dépenses engagées au titre de l'exécution nationale.

Le Comité a fait des recommandations sur la communication de renseignements pertinents, l'établissement de rapprochements bancaires et leur examen, le suivi des créances les plus anciennes, le suivi et l'évaluation des dépenses au titre de l'exécution nationale, la garde et la comptabilisation du matériel durable, les accords sur le niveau de service et les contrôles généraux des systèmes informatiques.

On trouvera un résumé des principales recommandations au paragraphe 10 du présent rapport.

A. Introduction

- 1. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'exercice biennal 2000-2001. Il a procédé à cette vérification conformément à l'article XII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et à l'annexe à ce règlement, ainsi qu'aux normes usuelles de vérification adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Selon ces normes, le Comité est tenu d'effectuer la vérification de manière à pouvoir déterminer avec un degré de certitude raisonnable si les états financiers ne comportent pas d'inexactitudes importantes.
- 2. La vérification a été faite principalement dans le but de permettre au Comité de déterminer si les dépenses inscrites dans les états financiers de l'exercice biennal 2000-2001 avaient été engagées aux fins de la réalisation d'objectifs approuvés par les organes directeurs, si les dépenses et les recettes avaient été classées et enregistrées conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière et si les états financiers du FNUAP présentaient fidèlement la situation financière du Fonds au 31 décembre 2001. Le Comité a procédé à un examen général des systèmes financiers et des contrôles internes, ainsi qu'à une vérification par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure où il l'a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.
- 3. En plus de la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé aux examens prescrits à l'article 12.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Ces examens ont porté essentiellement sur l'efficacité des procédures financières, sur les contrôles financiers internes et, de manière générale, sur l'administration et la gestion du FNUAP. Au cours de l'exercice biennal, le Comité s'est rendu au siège du FNUAP et dans six bureaux de pays (Danemark, Paraguay, République-Unie de Tanzanie, Turquie, Uruguay et Zimbabwe).
- 4. Le Comité a continué de rendre compte des résultats de vérifications ponctuelles dans des notes de gestion, dans lesquelles il a formulé des observations détaillées et des recommandations à l'intention de l'administration. Cette pratique lui a permis d'avoir des échanges réguliers avec l'administration sur les questions de vérification.

- 5. Dans le présent rapport, le Comité aborde des questions qui, à son avis, devraient être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Les observations du Comité sur tous les sujets visés dans le présent rapport ont été communiquées au FNUAP, qui a confirmé les faits auxquels se rapportaient les observations et conclusions du Comité et fourni à celui-ci des explications et des réponses.
- 6. Un résumé des principales recommandations du Comité figure au paragraphe 10 ci-après et les constatations détaillées sont présentées aux paragraphes 12 à 118.
- 7. L'Assemblée générale, dans sa résolution 52/212 B du 31 mars 1998, a souscrit aux propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée à ses recommandations, sous réserve des dispositions de ladite résolution. Les principaux éléments de ces propositions, qui ont été soumises à l'Assemblée dans une note du Secrétaire général (A/52/753), étaient les suivants :
 - a) Nécessité de préciser les calendriers d'application des recommandations;
- b) Désignation des fonctionnaires responsables de l'application des recommandations;
- c) Création d'un mécanisme efficace pour renforcer le contrôle de l'application des recommandations des commissaires aux comptes (comité spécial composé de hauts fonctionnaires ou interlocuteurs pour les questions de vérification et de contrôle).

Le Comité a constaté que le FNUAP s'était généralement conformé à ces exigences.

1. Recommandations antérieures qui n'ont pas été complètement appliquées

- 8. Conformément au paragraphe 7 de la section A de la résolution 51/225 de l'Assemblée générale en date du 3 avril 1997, le Comité a examiné les mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations qu'il a formulées dans ses rapports sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 et sur les exercices biennaux antérieurs. Il confirme que toutes les questions soulevées ont été réglées.
- 9. Conformément à la résolution 48/216 B de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1993, le Comité a aussi examiné les mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations qu'il a formulées dans son rapport sur l'exercice terminé le 31 décembre 1999. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une description des mesures prises et les observations du Comité à leur sujet.

2. Principales recommandations du Comité formulées dans le présent rapport

- 10. Le Comité recommande que le FNUAP :
- a) Examine, en concertation avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres fonds et programmes, le mécanisme et les objectifs de financement au titre des prestations de fin de service (par. 33);
- b) Prenne immédiatement des mesures pour régler la question de l'avance versée au titre des locaux hors siège, qui est en instance depuis huit ans (par. 38);

- c) Améliore ses procédures de contrôle afin de faire en sorte que les bureaux extérieurs ne dépassent pas le montant maximal fixé pour leurs dépenses (par. 40);
- d) Veille à ce que le mandat type soit accepté par le bureau de pays et le partenaire opérationnel national, ainsi que par le vérificateur des dépenses au titre de l'exécution nationale, et que l'étendue des vérifications et la structure de l'audit correspondent; et dresse une liste des règles normalement applicables qui sont impératives, en vue d'aider les bureaux de pays à respecter les prescriptions du Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP (par. 69);
- e) Redouble d'efforts pour améliorer la couverture des dépenses assurée par les audits dans les pays où elle est faible et procède à des contrôles pour obtenir au moins l'assurance que les fonds dégagés pour ces pays sont employés aux fins prévues (par. 78);
- f) Chiffre l'incidence financière des réserves émises au sujet des rapports d'audit concernant l'exécution nationale et compare ces réserves avec les mesures de suivi prévues pour voir si elles sont raisonnables (par. 80);
- g) Engage une opération de planification prévisionnelle afin qu'il y ait effectivement assez de ressources disponibles pour évaluer les rapports d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale après la date prescrite (par. 86);
- h) Se dote d'une base de données globale pour faciliter l'application d'un modèle d'évaluation en fonction des risques (par. 91);
- i) Conserve des données indiquant le coût d'audit de chaque projet dans la base de données globale et analyse ce coût pour déterminer si l'avantage qu'offre l'audit effectif excède son coût et ce qu'il représente par rapport aux dépenses au titre du projet et aux risques attribués au projet;
- j) Arrête des accords sur le niveau de service avec le PNUD pour faire en sorte que les services fournis et leur coût soient définis, et que le Fonds soit à même de rendre pleinement compte des transactions effectuées en son nom (par. 97).
- 11. On trouvera les autres recommandations du Comité aux paragraphes 17, 21, 23, 25, 29, 31, 35, 43, 59, 61, 63, 72, 75, 89, 99, 103, 105, 107, 112, 114 et 118.

B. Questions financières

1. Vue d'ensemble

a) Situation financière

12. Comme le montre l'état 1, les dépenses du FNUAP au titre des ressources ordinaires, d'un montant de 465,2 millions de dollars, ont représenté 87 % des recettes établies à 532,6 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Le FNUAP a par ailleurs dépensé 190,1 millions de dollars (soit 68 %) de ses autres ressources, d'un montant de 277,9 millions de dollars. De ce fait, les recettes combinées du FNUAP ont dépassé ses dépenses combinées de 155,2 millions de dollars, ce qui représente une amélioration sensible de la situation financière par rapport à l'exercice biennal 1998-1999, au cours duquel le FNUAP a enregistré un

- déficit net de 51 millions de dollars des dépenses par rapport aux recettes des ressources ordinaires et un excédent de recettes de 21,9 millions de dollars par rapport aux autres ressources, soit un déficit net total de 29,1 millions de dollars.
- 13. Les économies réalisées au titre des recettes par rapport aux dépenses tiennent essentiellement aux limites fixées par la Directrice exécutive au plafond annuel des dépenses de l'Organisation du fait qu'au cours de l'exercice 1998-1999, les allocations effectives de crédit aux projets avaient dépassé les budgets des projets. Après avoir examiné la procédure suivie par le FNUAP pour suivre son budget ordinaire consacré aux projets, le Conseil a constaté que le FNUAP établissait normalement une étude de ses allocations et dépenses aux fins d'examen par les cadres supérieurs.
- 14. Afin d'éviter que les dépenses excèdent les recettes, le FNUAP a procédé à une profonde révision, du fait qu'un État Membre avait retenu des contributions à hauteur d'environ 34 millions de dollars au titre de l'exercice biennal 2002-2003. Le FNUAP a formulé de brèves observations à ce sujet dans la note 20 des états financiers.

b) Réserve opérationnelle

- 15. La réserve opérationnelle a été fixée à 45 millions de dollars à la trente-sixième session du Conseil d'administration, en 1989. Par sa décision 91/36 du 21 juin 1991, le Conseil a fixé le niveau de la réserve opérationnelle à 20 % des recettes ordinaires pour chaque année du plan de travail du FNUAP. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le FNUAP a relevé le montant de sa réserve opérationnelle selon les instructions du Conseil d'administration. Pour atteindre le montant requis, la réserve a été portée de 24 millions de dollars au 1er janvier 2000 à 51,7 millions au 31 décembre 2001.
- 16. La réserve de 51,7 millions de dollars représentait 9,7 % des ressources ordinaires du FNUAP pour l'exercice 2000-2001, ainsi que 20 % des contributions de 2001, d'un montant de 258 millions de dollars, ajustées des taux de change et des impôts. Toutefois, la décision du Conseil d'administration ainsi que la note 12 des états financiers n'indiquaient pas avec précision la composition des ressources ordinaires : par exemple, l'exclusion des ajustements au titre des taux de change et des impôts et autres recettes. Le Comité estime par ailleurs qu'à lier la réserve opérationnelle aux plans de travail annuels, on s'expose à de profondes fluctuations de la réserve d'une année à l'autre.
- 17. Le Comité recommande que le FNUAP demande à son conseil d'administration de définir la série d'hypothèses financières sur laquelle la réserve opérationnelle devrait être fondée. En outre, le FNUAP devrait indiquer clairement le mode de calcul de la réserve dans les notes des états financiers.

2. Normes comptables du système des Nations Unies

18. Le Comité a examiné les états financiers du FNUAP portant sur l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 pour déterminer s'ils étaient conformes aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il a constaté que leur présentation était généralement conforme aux normes, sauf comme indiqué ci-après.

- 19. Au paragraphe 33 des Normes, il est indiqué que, « conformément au principe de prudence, des provisions pourront être constituées si le recouvrement de ces recettes paraît douteux; si la contribution annoncée est jugée irrécouvrable, il faudra passer par profits et pertes la somme correspondante. Une autre méthode consiste à attendre d'avoir reçu les fonds pour comptabiliser les recettes ».
- 20. Selon les états financiers, les sommes à recevoir de donateurs se montaient au 31 décembre 2001 à 3,2 millions de dollars pour l'exercice biennal 2000-2001, contre 1,7 million pour l'exercice 1998-1999. Le Comité a constaté que 783 000 dollars, soit 25 %, étaient en suspens depuis au moins 1999. Le FNUAP comptabilise les contributions sur la base du fait générateur mais n'a pas pris de dispositions en cas de retard dans le recouvrement des contributions non acquittées.
- 21. Le Comité recommande que le FNUAP constitue une provision en cas de recouvrement douteux, qu'il conviendrait de faire dûment figurer dans les états financiers et les notes de ces états.
- 22. La valeur comptable des placements, soit 93 millions de dollars, était inférieure à la valeur cotée, qui était de 94,2 millions de dollars. Le FNUAP n'a pas indiqué la valeur cotée correspondante des placements dans les notes des états financiers, comme l'exige l'alinéa ii) du paragraphe 48 des Normes comptables.
- 23. Le Comité recommande que le FNUAP fasse apparaître les placements, conformément à l'alinéa ii) du paragraphe 48 des Normes comptables du système des Nations Unies, dans les notes des états financiers.
- 24. En vertu du paragraphe 46 des Normes comptables, les comptes débiteurs ne doivent être compensés par des soldes créditeurs. De même, des comptes créditeurs ne peuvent être compensés par des soldes débiteurs. Le Comité a relevé des cas de compensation concernant les chiffres figurant dans les états financiers, à hauteur de 360 000 dollars pour des éléments d'actif et de 750 000 dollars pour des éléments de passif.
- 25. Le Comité recommande que le FNUAP évite de compenser des soldes débiteurs et des soldes créditeurs en violation du paragraphe 46 des Normes comptables du système des Nations Unies.

3. Rapprochements

- 26. C'est le PNUD qui gère les placements pour le compte du FNUAP. Les états financiers font apparaître un montant de 4 millions de dollars au titre des intérêts, dont 3,4 millions de ressources ordinaires et 600 000 dollars d'autres ressources. D'après les calculs du Comité, le montant correct était en fait de 3,8 millions de dollars, montant qui correspond aux calculs du PNUD. Ainsi, l'intérêt accumulé des placements a été surévalué de 200 000 dollars dans les états financiers du FNUAP.
- 27. Les états financiers pour 2000-2001 indiquent que le solde dû au PNUD était de 15,6 millions de dollars (pour l'exercice biennal 1998-1999, il était de 18,9 millions), dont 5,4 millions (soit 35 %) non réglés pendant plus de 12 mois. Le Comité a demandé au PNUD de confirmer ce montant et a noté que, d'après le PNUD, le solde était de 16 360 000 dollars, soit une différence de 720 000 dollars. Un montant de 700 000 dollars a par la suite été avancé, bien qu'il n'ait pas été ajusté dans les états financiers.

- 28. Le Comité a reconnu que, comme convenu, la responsabilité du traitement des opérations pour le compte du FNUAP revenait au PNUD. Toutefois, le Comité est d'avis que le fait que des services sont partagés ne devrait pas dispenser le FNUAP de la responsabilité de ses fonds et dossiers comptables dont s'occupe le PNUD.
- 29. Le Comité recommande que le FNUAP procède au rapprochement régulier des dossiers comptables du PNUD et que les postes d'ajustement soient suivis et compensés en temps voulu.
- 30. L'Organisation des Nations Unies exécutait les états de paie pour le compte du FNUAP et facturait celui-ci directement. Les états de paie étaient établis par le PNUD et l'ONU pour le compte du FNUAP. Le FNUAP ne validait pas le coût des états de paie. Le Comité a constaté que les rapprochements entre les états de paie et les dépenses effectives à ce titre telles qu'elles étaient facturées par l'ONU, n'étaient pas effectués par le FNUAP, si bien que celui-ci courait le risque que les dépenses de personnel comptabilisées au Fonds soient entachées d'erreurs et que des versements incorrects soient effectués par l'ONU au titre des états de paie du FNUAP.
- 31. Le Comité recommande que le FNUAP se procure les états de paie mensuels du PNUD et contrôle les dépenses au titre des états de paie au regard des dépenses imputées sur le grand livre par l'ONU.

4. Prestations de fin de service

- 32. D'après la note 17 des états financiers relative à l'assurance maladie après la cessation de service, le montant actuel estimatif des futures prestations était de 59,7 millions de dollars. Le FNUAP n'a pas pris de disposition au titre de ce passif éventuel.
- 33. Le Comité recommande que le FNUAP, en concertation avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres fonds et programmes, examine le mécanisme et les objectifs de financement au titre des prestations de fin de service.

5. Comptes débiteurs

- 34. Le solde des comptes débiteurs au 31 décembre 2001 au titre des avances versées au personnel et consultants s'élevait à 1,3 million de dollars (contre 1,5 million pour l'exercice biennal 1998-1999). Le Comité juge inquiétant que ce montant soit dû depuis 1998. En outre, il restait à régler un montant de 240 000 dollars dû par des membres du personnel qui avaient quitté le FNUAP en 2001.
- 35. Le Comité recommande que le FNUAP prenne immédiatement des mesures pour recouvrer les sommes dues.

6. Réserve pour les locaux hors siège

36. À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration a approuvé la création d'une réserve pour les locaux hors siège, d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, comme indiqué dans l'état 2.1, et il a autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part

revenant au FNUAP dans les dépenses engagées pour la construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques.

- 37. En 1994, le FNUAP a avancé 1 million de dollars au PNUD mais a différé la comptabilisation de toutes dépenses étant donné que des discussions étaient en cours avec le PNUD au sujet de la part finale revenant au FNUAP dans les dépenses. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le Comité a recommandé que le FNUAP prenne des mesures pour régler cette question. Le Comité a relevé qu'au 31 décembre 2001, la question n'avait toujours pas été réglée.
- 38. Étant donné que l'avance versée au titre des locaux hors siège n'est pas réglée depuis huit ans, le Comité recommande que le FNUAP prenne immédiatement des mesures pour en finir avec cette question.

7. Financement des bureaux de pays

- 39. En 2000-2001, le Comité a examiné 150 projets représentant des allocations de crédit de 191,2 millions de dollars. Le Comité a constaté que dans 12 % de l'échantillon, les projets exécutés dans les bureaux de pays dépassaient les allocations, ce qui s'était traduit par un déficit total de 1,8 million de dollars.
- 40. Le Comité recommande de nouveau que le FNUAP améliore ses procédures de contrôle afin de faire en sorte que les bureaux extérieurs ne dépassent pas le montant maximal fixé pour leurs dépenses.

8. Fonds d'affectation spéciale

- 41. Le tableau 6 des états financiers du FNUAP indique que 242 millions de dollars de contributions aux fonds d'affectation spéciale ont été reçus de donateurs, contre 122,7 millions au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Le Comité a constaté que des contributions d'un montant de 250 000 dollars avaient été reçues de deux donateurs sans avoir été comptabilisées dans les états financiers. De ce fait, les recettes indiquées dans les états financiers sont sous-évaluées de 250 000 dollars.
- 42. Six des fonds d'affectation spéciale du FNUAP présentaient des soldes négatifs d'un montant total de 203 000 dollars au 31 décembre 2001, contre 840 000 dollars au 31 décembre 1999. Or l'article 5.2 du Règlement financier du FNUAP stipule que les activités menées au titre de fonds d'affectation spéciale ne peuvent être entreprises que sur la base du financement intégral. En conséquence, des activités au titre de fonds d'affectation spéciale ont été financées au moyen d'autres ressources.
- 43. Le Comité recommande que le FNUAP comptabilise toutes les contributions reçues et contrôle de près les recettes et les dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale de façon à ne pas engager de dépenses sans disposer de fonds suffisants.

9. Inscription des pertes de numéraires, d'effets à recevoir et de biens au compte des profits et pertes

44. Le FNUAP a signalé au Comité des commissaires aux comptes 132 cas de passation par profits et pertes de projets achevés sur le plan opérationnel représentant une valeur totale de 600 000 dollars. Au cours du contrôle

intermédiaire, le Comité a recommandé que le FNUAP assure le suivi des projets clôturés sur le plan opérationnel qui n'avaient pas été clôturés sur le plan financier. Depuis le contrôle intermédiaire, le FNUAP a examiné plus de 1 700 anciens projets et en a clôturé et archivé plus de 1 200. Le Comité en félicite le FNUAP.

10. Versements à titre gracieux

45. Le FNUAP n'a signalé aucun versement à titre gracieux pendant l'exercice biennal 2000-2001.

C. Questions relatives à la gestion

1. Dépenses afférentes aux programmes

- 46. Les dépenses afférentes aux programmes sont les dépenses non administratives liées à l'exécution des projets. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, ces dépenses se sont élevées à 533,8 millions de dollars, contre 569,8 millions au cours de l'exercice biennal précédent. Sur ce montant, 344,2 millions ont été financés au moyen des ressources ordinaires et 189,5 millions au moyen d'autres ressources. Le montant de 344,2 millions de dollars était financé à hauteur de 123,3 millions par les gouvernements et de 48 millions par les organisations non gouvernementales, la contribution directe du FNUAP s'élevant quant à elle à 146,9 millions. À l'issue de l'examen des dépenses afférentes aux programmes, le Comité a relevé les principaux éléments suivants :
- a) En raison de l'étendue limitée ou variable des audits, les rapports sur les dépenses engagées au titre de l'exécution nationale étaient de qualité inégale;
- b) Le FNUAP a reçu des certificats d'audit pour 59 % des dépenses au titre de l'exécution nationale;
- c) Le FNUAP ne chiffrait pas l'incidence financière des réserves émises au sujet des rapports d'audit des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale;
- d) Des retards ont été enregistrés dans l'évaluation de certains audits de ces dépenses;
- e) Le FNUAP ne disposait pas d'un modèle général d'évaluation en fonction des risques;
- f) Le FNUAP ne contrôlait pas le coût des audits des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale.

Dépenses afférentes aux programmes supportées par les gouvernements

i) Généralités

47. Dans le cadre de l'exécution des projets, le FNUAP a versé des fonds directement aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales. Les dépenses au titre de cette modalité de financement sont communément appelées « dépenses engagées au titre de l'exécution nationale ».

- 48. Aux termes des accords relatifs à l'exécution nationale et des accords d'exécution, élaborés dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, l'exécution nationale inclut le transfert progressif aux instances nationales de toutes les responsabilités, y compris en matière d'achat, de recrutement, de comptabilité, d'établissement des rapports, de contrôle et d'évaluation. La responsabilité et la gestion de la comptabilité financière, du recrutement et des achats peut varier selon la situation sur le terrain. Eu égard aux objectifs de la viabilité et de la maîtrise des programmes par les pays, il faut encourager la gestion financière par les instances nationales en fournissant une assistance financière à l'appui de certaines activités. En fonction des conditions locales dans chaque pays bénéficiaire d'un programme, l'exécution nationale peut impliquer des avances de caisse aux autorités nationales ou aux organisations non gouvernementales, ou bien le remboursement de dépenses effectives dans d'autres cas. Cela ne réduit en rien la responsabilité distincte des instances du système des Nations Unies s'agissant de rendre compte à leurs organes directeurs ou aux instances qui les financent, cela afin de créer des conditions propices à l'établissement des rapports sur les dépenses ainsi qu'au suivi et à l'évaluation.
- 49. Le FNUAP est responsable du contrôle et de la justification de l'emploi des fonds utilisés pour financer les dépenses au titre de l'exécution nationale, et applique pour cela les procédures voulues à son siège et dans ses bureaux extérieurs. L'une des principales caractéristiques de la modalité est qu'elle permet d'avancer des fonds aux partenaires d'exécution et de ne comptabiliser les dépenses correspondantes qu'une fois ces avances compensées, à la réception des pièces justificatives produites par le partenaire d'exécution et les bureaux de pays.
- 50. Le Comité a limité le champ de son opinion sur les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal qui s'est achevé le 31 décembre 1999 pour exclure les dépenses de programme d'un montant total de 98,3 millions de dollars pour lesquels il n'avait pas reçu de rapports d'audit des gouvernements et des organisations non gouvernementales. Cette somme reflétait une augmentation de 15,2 millions de dollars par rapport à la restriction aux effets d'exclure 83,1 millions de dollars pour l'exercice biennal 1996-1997. Le Comité note également que la part des dépenses engagées par des gouvernements nationaux et des ONG faisant l'objet de rapports d'audit est passée de 70 % pour l'exercice biennal 1996-1997 à 50 % en 1998-1999. Les dépenses engagées par des partenaires gouvernementaux pour l'exercice biennal 2000-2001 se sont élevées à environ 162,8 millions de dollars, financés au titre des ressources ordinaires (non compris les projets financés par des institutions des Nations Unies).
- 51. En 2000, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'était inquiété de la proportion des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale ayant fait l'objet de rapports de vérification des comptes, et s'était dit préoccupé aussi par le fait que le Comité des commissaires aux comptes avait assorti de réserves son opinion sur les états financiers du FNUAP pour les trois derniers exercices biennaux (voir A/55/487, par. 29). En conséquence, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 55/220 du 23 décembre 2000, de reporter toute décision sur les états financiers du FNUAP pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999, jusqu'à ce que le Comité des commissaires aux comptes ait certifié que les progrès réalisés ont été suffisants pour lui permettre de lever ses réserves.

- 52. Pour faire suite à cette résolution de l'Assemblée générale, le FNUAP a élaboré un plan tendant à régler les problèmes qui avaient amené le Comité à émettre des réserves :
- a) Poursuivre les efforts faits pour obtenir des rapports de vérification concernant l'exercice 1998-1999;
- b) Fixer comme objectif d'obtenir des rapports de vérification pour 100 % et 95 %, respectivement, des dépenses engagées en 2000 et 2001 par des organisations gouvernementales et non gouvernementales;
- c) Formuler des propositions visant à réviser une règle financière et des directives internes, de façon qu'il soit obligatoire que les audits portent sur un plus grand pourcentage des dépenses;
- d) Veiller à ce que les hauts responsables s'intéressent de plus près aux projets mal gérés et à ceux qui entraînent des dépenses élevées;
- e) Suivre et évaluer plus attentivement les plans d'audit et le respect du calendrier;
- f) Faire davantage appel à des sociétés privées lorsque les vérificateurs des comptes des services publics nationaux n'ont pas la capacité voulue.
- 53. Dans sa résolution 55/220 B du 8 mars 2001, l'Assemblée générale a noté que le Comité considérait qu'en principe les plans formulés par le FNUAP était, à ce stade, un moyen adéquat d'accroître la mesure dans laquelle les dépenses des projets exécutés par les pays étaient couvertes par les rapports de vérification. L'Assemblée générale a donc accepté les états financiers vérifiés, mais a prié le Fonds de respecter le plan qu'il avait présenté pour remédier aux défauts qui avaient motivé les réserves émises par le Comité dans son opinion sur les états financiers.

ii) Démarche suivie et objectifs fixés

- 54. Les rapports de vérification des dépenses engagées au titre de l'exécution nationale sont une façon de s'assurer que les fonds avancés aux agents et aux gouvernements chargés de l'exécution, et qui apparaissent dans les états financiers du FNUAP, ont bien été employés aux fins prévues. Ces rapports font donc partie de la structure de contrôle interne du FNUAP.
- 55. Le Comité a noté que, outre les rapports de vérification qu'il exige des gouvernements et des partenaires d'exécution non gouvernementaux, le FNUAP a énoncé des règlements, des consignes et des directives qui pourraient étayer son obligation de rendre des comptes à l'Assemblée générale visant à garantir que les dépenses valables sont engagées de la manière voulue, correctement saisies et intégralement prises en compte. La garantie de contrôle dépend du degré de conformité à ces exigences et de la conduite efficace de ces contrôles.
- 56. Le Comité a établi une distinction entre les procédures conçues pour garantir un contrôle et une conformité accrus d'une part, et les procédures relatives à l'exactitude de l'enregistrement des dépenses dans la comptabilité du FNUAP, d'autre part. Les conclusions issues de l'évaluation de ce dernier aspect ont influencé l'avis que nous avons formulé quant au respect des règles et des autorités législatives ainsi que les observations du Comité concernant les contrôles internes; l'opinion exprimée au sujet de procédures de garantie du contrôle et de la

conformité a, quant à elle, influencé l'opinion du Comité concernant les états financiers du FNUAP.

- iii) Avances: fonds d'exploitation fournis par les gouvernements
 - 57. Les partenaires d'exécution gouvernementaux et non gouvernementaux bénéficient d'avances accordées par le FNUAP et destinées au financement de projets, conformément aux descriptifs de projet qui ont été signés. Les montants versés aux partenaires d'exécution sont donc enregistrés comme des avances dans les comptes du FNUAP. L'avance versée est limitée à une période maximale de trois mois, à l'issue de laquelle le partenaire d'exécution doit présenter une série de documents comptables à caractère obligatoire concernant l'utilisation des fonds. Ces comptes sont ensuite examinés par le bureau de pays concerné du FNUAP, puis les sommes correspondantes sont saisies au titre des dépenses après liquidation des avances. Ces rapports financiers font également l'objet de vérifications annuelles, selon l'importance des projets. Au 31 décembre 2001, les avances dues correspondaient aux rapports financiers qui n'étaient pas demandés, présentés ou examinés. De nouvelles avances ne devraient être accordées qu'en fonction des avances préalablement liquidées.
 - 58. Le montant total des avances relatives aux dépenses engagées au titre de l'exécution nationale s'élevait à 30,2 millions de dollars, les avances versées aux partenaires gouvernementaux (18,8 millions de dollars) et non gouvernementaux (9,9 millions de dollars) représentant 95 % de la somme due. Le Comité a demandé au FNUAP de lui fournir une analyse chronologique des avances versées aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales. Le Fonds a indiqué que le compte d'exploitation ouvert pour ces avances fonctionnait selon le principe du « premier entré, premier sorti » et qu'il était par conséquent impossible d'établir une chronologie.
 - 59. Le Comité recommande que le FNUAP établisse une analyse chronologique afin de dresser un bilan des avances dues relatives aux dépenses engagées au titre de l'exécution nationale, de façon à s'assurer que les partenaires d'exécution s'acquittent de leurs obligations, en ayant à l'esprit les plans de travail futurs.
- iv) Nomination des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale
 - 60. Le Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP indique à l'article 4.10 qui peut être nommé vérificateur pour les audits des dépenses au titre de l'exécution nationale. La base de données de contrôle ne précise pas qui nomme les vérificateurs, mais ils sont nommés aussi bien par les partenaires opérationnels que par les bureaux de pays.
 - 61. Le Comité recommande que le FNUAP intègre à ses instruments de contrôle les modalités détaillées de nomination des vérificateurs des dépenses au titre de l'exécution nationale et s'en serve pour vérifier si les critères fixés dans son Manuel financier des politiques et procédures ont bien été respectés.
 - 62. Le Comité a noté que rien n'indiquait que des procédures de contrôle interne eussent été formulées et appliquées pour s'assurer que les vérificateurs nommés possédaient l'intégrité, les compétences techniques et l'expérience requises. Sur un échantillon de 18 projets, deux seulement avaient fait l'objet de

contrôles de l'intégrité et de la compétence des vérificateurs. La disparité des rapports d'audit sur le plan qualitatif était manifeste à la lecture des observations faites par la Section de l'audit interne au cours de son évaluation de ces rapports d'audit.

- 63. Le Conseil recommande, et le FNUAP accepte, que des procédures spécifiques et des critères préalablement fixés soient incorporés à ses directives sur l'exécution nationale, pour veiller à ce que soient nommés pour les audits des vérificateurs possédant l'indépendance, l'intégrité et les compétences techniques requises, et que le bureau de pays contrôle le respect de ces directives.
- v) Mandat des vérificateurs et étendue de leurs vérifications des dépenses d'exécution nationale
 - 64. Le Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP prescrit l'établissement d'un mandat pour les vérificateurs des dépenses d'exécution nationale. Ce mandat, qui devrait figurer dans le contrat ou accord passé avec le vérificateur, devrait comprendre les éléments suivants : but de l'audit; étendue des vérifications; certification; méthode et calendrier; sources d'information; rapport d'audit. De plus, les faiblesses du contrôle interne doivent être communiquées aux partenaires opérationnels sous forme de notes de gestion ou dans les projets de rapport.
 - 65. Le Comité a noté qu'il n'y avait pas toujours trace d'un mandat quelconque des vérificateurs. L'absence de mandat se traduisait par de très grandes différences dans l'étendue des vérifications et les objectifs des audits. En outre, pour un petit nombre de projets, l'audit n'avait porté que sur les questions financières, sans traiter, comme il était prescrit, aucune question de gestion.
 - 66. Le Comité considère donc que l'étendue des vérifications variait beaucoup selon les audits et n'était pas conforme aux critères prescrits par le Manuel du FNUAP. En conséquence, les audits des dépenses d'exécution nationale avaient abouti à des rapports d'audit de qualité différente et portant sur des objectifs différents, ce qui ne facilitait pas la conduite d'une analyse des risques pour chaque projet, ni le contrôle de son déroulement et son évaluation.
 - 67. Le Manuel du FNUAP prescrit une présentation type des rapports d'audit à l'usage des vérificateurs des dépenses dans les cas d'exécution nationale. Or, le Comité a noté que la structure de ces rapports était différente et qu'ils ne correspondaient pas aux directives du FNUAP.
 - 68. Il est aussi d'usage, et c'est la bonne méthode, d'indiquer dans le rapport d'audit où en est l'application des recommandations issues de l'audit de l'année précédente. Cette indication ne figurait que dans le rapport d'audit d'un projet sur un échantillon de 18.
 - 69. Le Comité recommande que le FNUAP, qui accepte :
 - a) Veille à ce que le mandat type soit accepté par le bureau de pays et le partenaire opérationnel national ainsi que par le vérificateur et que l'étendue des vérifications et la structure de l'audit y correspondent;

- b) Dresse une liste des règles normalement applicables qui sont impératives, en vue d'aider les bureaux de pays à respecter les prescriptions du Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP.
- vi) Plans d'audit prévoyant les programmes et projets à vérifier dans les cas d'exécution nationale
 - 70. Le Manuel en question du FNUAP exige qu'un plan d'audit des dépenses d'exécution nationale soit établi par l'agent d'exécution, en consultation avec le bureau de pays du FNUAP, et qu'il parvienne au siège en novembre au plus tard de l'année considérée. Le plan d'audit énumère les projets dont l'audit est prévu durant une année déterminée, compte tenu de ce que chaque projet a ou non déjà été vérifié, du volume des fonds, du nombre des projets et de la charge de travail.
 - 71. La Section de l'audit du FNUAP n'est chargée de l'examen de ces plans d'audit que depuis le 1er mars 2001. C'est pourquoi le FNUAP prévoyait de couvrir l'exécution nationale à 100 % pour 2000 et à 90 % pour 2001. Il a fait des efforts pour améliorer le contrôle et l'évaluation des plans d'audit en constituant à cet effet et en gérant une base de données. Ce mécanisme de contrôle représente un grand progrès en la matière par rapport à l'exercice 1998-1999, et c'est l'une des mesures retenues par la direction du FNUAP pour améliorer la situation en ce qui concerne l'exécution nationale. Cela dit, le Comité a noté que pour l'année 2000, les bureaux de pays avaient fait parvenir 118 plans d'audit, prévoyant la vérification de 767 projets, dont 50 (portant sur 233 projets) n'avaient pas été soumis dans les délais fixés. Le bon fonctionnement de ce mécanisme facilite le contrôle de l'exécution et l'évaluation en temps utile des projets faisant l'objet d'une exécution nationale et contribue par conséquent au respect de l'obligation de justifier l'emploi des fonds. Pour 2001, les plans d'audit des dépenses d'exécution nationale portaient au total sur 75,2 millions de dollars, soit 71 % des dépenses totales de cette année-là. Au 28 février 2002, 85 % des bureaux de pays avaient soumis leur plan d'audit.
 - 72. Le Comité recommande, et le FNUAP accepte, qu'à l'avenir une attention particulière soit prêtée dans la programmation de ses audits internes aux bureaux de pays qui n'auront pas soumis en temps voulu leur plan d'audit de l'exécution nationale, auxquels il conviendrait de demander d'en engager l'élaboration longtemps avant la date limite prescrite, et que, pour sa part, la direction du FNUAP intensifie son action de suivi dans le cas des bureaux qui n'auraient pas respecté les règles.
- vii) Plans d'action de suivi des bureaux de pays
 - 73. Le Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP fait obligation au représentant résident d'examiner les rapports d'audit concernant l'exécution nationale et de les transmettre au siège, accompagnés d'une appréciation de leur conformité avec les règles d'audit, au plus tard le 31 mars.
 - 74. Lorsque ses conclusions sont défavorables, le représentant résident devrait envisager des solutions avec le partenaire opérationnel et s'entendre avec lui sur les mesures de suivi à prévoir. Si les problèmes ne peuvent pas être résolus à l'échelon national, il devrait demander des directives au siège. Cet examen est important aussi parce qu'il permet au siège du FNUAP de disposer d'un bilan provisoire indiquant comment le bureau de pays et le partenaire opérationnel comptent régler les questions soulevées par les auditeurs et quels progrès ont été réalisés à cet égard. Le

Comité a noté que, pour 33 % des projets de l'échantillon choisis au hasard, il n'y avait pas la moindre trace d'un examen par le bureau de pays du rapport d'audit des dépenses d'exécution nationale.

- 75. Le Comité recommande que le FNUAP fasse figurer dans une base de données globale tous les plans des bureaux de pays relatifs aux mesures de suivi des rapports d'audit concernant l'exécution nationale et que chaque cas dans lequel un bureau de pays n'a pas respecté les règles soit noté et pris en compte dans l'évaluation d'ensemble de ce bureau.
- viii) Dépenses au titre d'exécution nationale couvertes par les audits
 - 76. En 2000, les dépenses au titre de l'exécution nationale étaient montées approximativement à 77,4 millions de dollars, dont 68 millions (soit 88 %) avaient fait l'objet d'audits. En 2001, ces dépenses se sont élevées à 106,6 millions de dollars environ, dont 41 millions (38 %) ont été ainsi vérifiés. Pour l'exercice, le taux de couverture des audits s'est établi à 59 %, au lieu des 95 % prévus. Cela représente un progrès par rapport aux 50 % atteints pour l'exercice 1998-1999.
 - 77. Il a cependant été noté que dans certains bureaux de pays, le taux de couverture des audits était faible. En outre, dans les pays en question, les conclusions des audits n'étaient pas encourageantes : des réserves dans les rapports d'audit et des faiblesses dans le contrôle interne avaient été relevées, de même que l'absence des formulaires financiers prescrits dont les rapports d'audit doivent s'accompagner. Ces bureaux de pays n'ayant pas d'autres mécanismes de contrôle pour pallier cette carence, le FNUAP ne peut pas avoir l'assurance voulue que les fonds ont été correctement utilisés.
 - 78. Le Comité recommande que le FNUAP, qui accepte, redouble d'efforts pour améliorer la couverture des dépenses assurée par les audits dans les pays où elle est faible et qu'il procède à des contrôles pour obtenir au moins par ailleurs l'assurance que les fonds dégagés pour ces pays sont employés aux fins prévues.
 - 79. Le Comité a noté que, dans le cas de certains bureaux de pays qui avaient enregistré un taux de couverture élevé, les rapports d'audit étaient néanmoins assortis de réserves pour un nombre important de projets exécutés dans les pays en question. Sur un total de 767 projets (chiffrés pour 2000 à 90,2 millions de dollars), 216 (soit approximativement 28 %) faisaient l'objet de réserves de la part des vérificateurs. Cependant, comme le FNUAP ne comptabilisait pas l'incidence effective des réserves, le taux de couverture avait beau être élevé, le FNUAP avait nécessairement une assurance moindre du bon emploi des fonds du fait des réserves émises par les vérificateurs dans ces pays. C'est ce que montrent les exemples du tableau 1 ci-après.

Tableau 1

Défaut de quantification des réserves des vérificateurs

Bureau de pays	Dépenses (en dollars ÉU.)	Pourcentage couvert par les audits		Nombre de rapports assortis de réserves	Faiblesses du contrôle interne
Angola	146 539	87	7	4	6
Bénin	280 878	67	10	8	9
Burkina Faso	704 822	100	6	5	5
Inde	6 248 778	98	25	20	20
Madagascar	631 325	100	12	7	12
Total	8 012 342		60	44	52

- 80. Le Comité recommande que le FNUAP, qui accepte, chiffre l'effet financier des réserves figurant dans les rapports d'audit concernant l'exécution nationale et compare ces réserves avec les mesures de suivi prévues pour voir si elles sont raisonnables.
- ix) Évaluation des rapports d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale
 - 81. Le Manuel financier des politiques et procédures du FNUAP exige que les rapports d'audit concernant l'exécution nationale soient soumis au siège le 31 mars au plus tard de l'année suivante. Tout en reconnaissant que le FNUAP avait atteint un taux élevé d'audit de ses dépenses, le Comité a indiqué qu'il était préoccupé par la soumission tardive de ces rapports d'audit par les bureaux de pays.
 - 82. Pour 2000, l'exécution nationale avait porté, d'après les chiffres figurant dans la base de données du FNUAP, sur un total de 1 080 projets. Sur ce nombre, 767 au total (soit 71 %) avaient été audités, mais le Comité a noté que les rapports d'audit parvenus avant la date limite du 31 mars ne couvraient que 52 projets (7 %). Pour les 715 projets restants (93 %), les rapports d'audit étaient parvenus après la date limite.
 - 83. Sans méconnaître les contraintes auxquelles le FNUAP se heurte dans son activité, le Comité a cependant noté des retards atteignant jusqu'à neuf mois dans l'évaluation des rapports d'audit. Sur les 767 projets ayant fait l'objet d'un audit au titre de l'exécution nationale pour l'année 2000, 639 avaient été évalués à la fin de février 2002.
 - 84. Pour 2001, la base de données indiquait qu'il y avait 1 499 projets relevant de l'exécution nationale, dont 742 (78 %) dont l'audit était prévu. Or, le Comité a noté qu'à la date du 17 mai 2002 les rapports d'audit reçus qui étaient en cours d'évaluation ne portaient que sur 245 projets (soit 33 %) dont 233 étaient parvenus après la date limite, et qu'il en manquait encore 497.
 - 85. L'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale n'a pas pour seul objectif de déceler les problèmes et les manquements aux règles, il doit aussi permettre d'appliquer des mesures préventives, qu'il faut définir et dont il faut rendre compte au moment voulu. Il est donc d'une importance cruciale d'évaluer les rapports d'audit en temps utile si l'on veut obtenir le respect de l'obligation de justifier l'emploi des fonds.

- 86. Le Comité recommande que le FNUAP, qui accepte, engage une opération de planification prévisionnelle afin qu'il y ait effectivement assez de ressources disponibles pour évaluer les rapports d'audit des dépenses au titre de l'exécution nationale après la date limite prescrite.
- x) Contrôle de l'exécution et évaluation des projets dans les cas d'exécution nationale
 - 87. Le Comité a examiné les moyens de contrôle subsidiaires appliqués aux projets de l'échantillon qui n'avaient pas fait l'objet d'un audit des dépenses au titre de l'exécution nationale, pour tester les contrôles destinés à garantir que les fonds ont été dépensés aux fins prévues, ce qui contribue au respect de l'obligation d'en justifier l'emploi. Le Manuel de programmation des politiques et procédures du FNUAP énumère les opérations de contrôle de l'exécution et d'évaluation qui sont obligatoires.
 - 88. Le Comité a noté que, d'après l'information communiquée au siège du FNUAP, il n'y avait pas d'indications sur le processus de contrôle de l'exécution et d'évaluation de l'année considérée que pour 14 % des projets de l'échantillon. Pour le reste, il n'y avait pas la moindre trace d'application des procédures prescrites par le Manuel en la matière. Aussi le Comité a-t-il dit craindre qu'en l'absence d'autres mécanismes ou activités subsidiaires de contrôle, on n'ait pas l'assurance voulue que les fonds sont correctement utilisés dans le cadre de l'exécution nationale.
 - 89. Le Comité recommande que le siège du FNUAP, qui accepte, respecte autant qu'il est possible en pratique, les procédures obligatoires de contrôle de l'exécution et d'évaluation des projets prescrites dans ses directives. En outre, il faudrait que le siège s'attache surtout aux projets qui n'ont pas fait l'objet d'un audit des dépenses au titre d'exécution nationale pour obtenir ainsi une assurance suffisante du bon emploi des fonds et qu'il enregistre aussi dans la base de données globale le détail des contrôles effectués pour pallier l'absence d'audit dans les bureaux de pays qui n'en donnent qu'une faible assurance.
- xi) Base de données axée sur les risques
 - 90. Les services du siège du FNUAP n'avaient pas de base de données fournissant une rétrospective ou une analyse des tendances du processus d'audit des dépenses pour la modalité de l'exécution nationale et des résultats obtenus dans les divers bureaux de pays leur permettant de mesurer les risques afférents aux projets et de déterminer quels étaient les projets ou les bureaux de pays qui posaient des problèmes et exigeaient par conséquent davantage d'attention et de conseils de la part du siège. Regroupée, cette information pourrait aussi servir à la fonction d'audit interne pour améliorer les évaluations des bureaux de pays. Pour l'avenir, un modèle conçu dans l'optique des risques permettrait sans doute au FNUAP de définir pour l'exécution nationale des règles d'audit des dépenses axées sur les risques, et non plus seulement sur des seuils chiffrés.
 - 91. Le Comité recommande que le FNUAP se dote d'une base de données globale pour faciliter l'application d'un modèle d'évaluation en fonction des risques.

- xii) Coûts des audits des dépenses au titre de l'exécution nationale
 - 92. Le FNUAP n'avait pas de données sur les coûts d'audit ventilées par projet. De ce fait, il ne pouvait pas analyser les données relatives aux coûts d'audit pour déterminer en chaque cas s'il était possible en pratique de faire porter l'audit du projet sur les dépenses et sur les risques y afférents.
 - 93. Le Comité recommande que le siège du FNUAP, qui accepte, conserve dans la base de données globale des données indiquant le coût d'audit de chaque projet et analyse ce coût pour déterminer si l'avantage qu'offre l'audit effectif excède son coût et ce qu'il représente par rapport aux dépenses au titre du projet et au risque attribué au projet.

xiii) Conclusion

94. Le Comité a relevé les efforts sérieux faits par le FNUAP, qui ont permis d'étendre le champ des vérifications des dépenses encourues au titre des programmes, pour valider la conclusion que les fonds ont bien été utilisés aux fins prévues, surtout dans les cas d'exécution nationale. Cela dit, le Comité demeure préoccupé par le fait que les mécanismes de contrôle ne fonctionnent pas aussi bien qu'il faudrait pour assurer l'efficacité des procédures et donner suffisamment l'assurance que les fonds ont été correctement employés. Certes, cette imperfection n'entame nullement la fidélité des états financiers présentés, mais le FNUAP devrait appliquer, de manière rationnelle et économique, des mesures destinées à assurer l'utilisation requise des fonds dépensés dans le cadre des programmes exécutés par des entités nationales et à faire respecter l'obligation d'en justifier l'emploi.

2. Services partagés

- 95. Le PNUD fournissait un certain nombre de services au FNUAP, notamment dans les domaines de la gestion du personnel, de l'administration, des finances, des technologies de l'information et du contrôle interne. Toutefois, seuls les services de contrôle interne faisaient l'objet d'accords sur le niveau de service. Le Comité a pris note des progrès réalisés concernant le projet d'adoption d'un système de comptabilité des coûts inspiré des meilleures pratiques, aux fins de formuler des principes généraux applicables aux services partagés pour lesquels il est fait appel à des consultants extérieurs.
- 96. Le Comité est toutefois préoccupé par le fait que des principes n'ont toujours pas été arrêtés et qu'à l'exception des services de contrôle interne, aucun accord sur le niveau de service n'a encore été conclu entre les divisions opérationnelles concernées du FNUAP et le PNUD. C'est ainsi que les résultats attendus, les responsabilités respectives, les indicateurs de résultat et les principes du partage des coûts n'ont toujours pas été définis.
- 97. Le Comité recommande au FNUAP, qui accepte, d'arrêter des accords sur le niveau de service avec le PNUD pour faire en sorte que les services fournis et leur coût soient définis, et que le Fonds soit à même de rendre pleinement compte des transactions effectuées en son nom.
- 98. Le FNUAP, qui utilise les services de comptabilité et de trésorerie du PNUD, a adopté le programme de gestion comptable du Système intégré de gestion (SIG) le 1er janvier 1999, en même temps que le PNUD. Le FNUAP s'est heurté aux mêmes

difficultés que celles rencontrées par le PNUD, qui sont décrites dans le rapport du Comité pour l'exercice 1998-1999. La capacité du FNUAP de gérer et contrôler efficacement certaines de ses opérations s'en est trouvée restreinte au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Le Comité a noté en particulier que la comptabilisation tardive de certaines transactions avait affaibli le contrôle financier. Le PNUD, qui assure la gestion de la trésorerie pour le compte du FNUAP, n'a pas été en mesure de procéder à des rapprochements bancaires réguliers et ponctuels pour 28 comptes bancaires au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Ces rapprochements étant un mécanisme essentiel de contrôle financier, leur absence accroît les risques de pertes financières et peut fausser les données financières sur lesquelles l'administration s'appuie pour prendre ses décisions.

99. Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que les accords sur le niveau de service qu'il conclut avec le PNUD lui permettent d'effectuer et de réviser des contrôles essentiels tels que les rapprochements bancaires.

3. Gestion du matériel

Inventaire du matériel durable

- 100. Selon la note 14 des états financiers, la valeur du matériel durable au siège et dans les bureaux extérieurs s'établissait, respectivement, à 2,8 et 8,5 millions de dollars.
- 101. Le Comité a noté que plusieurs unités administratives du siège ne tenaient pas d'inventaire de leur matériel durable. En outre, le Groupe des achats et de l'administration ne recevait pas de notification lorsque de tels articles étaient déplacés. Les registres d'inventaire ne reflétaient donc pas toujours l'emplacement effectif des articles qui y figuraient.
- 102. Un certain nombre d'articles n'avaient pas encore été enregistrés dans le nouveau système de codage des avoirs du siège. Par ailleurs, il n'était pas toujours possible de vérifier l'état de certains articles car ceux-ci ne pouvaient pas être localisés, et des articles qui se trouvaient dans certains locaux ne figuraient sur aucun registre d'inventaire. Les articles du Règlement financier et les règles de gestion financière du FNUAP régissant l'enregistrement, la conservation et l'entretien du matériel du siège n'étaient donc pas respectés. Le Comité a noté que les problèmes de gestion des stocks avaient été aggravés par les déménagements successifs.
- 103. Le Comité recommande que les unités administratives du siège du FNUAP soient chargées de recenser et de vérifier tout le matériel durable en leur possession. En outre, le FNUAP devrait accélérer l'enregistrement dans le nouveau système de codage de tout le matériel durable qui n'y figure pas encore.

4. Achats

104. Au cours du contrôle intermédiaire, le Comité a noté que 84 % des bureaux de pays examinés n'adressaient pas systématiquement de rapports de réception et d'inspection au siège pour les marchandises qu'ils achetaient. Faute d'avoir disposé de ces rapports, il n'avait donc pas pu évaluer le délai qui s'écoulait entre la date de la commande et la date de réception des marchandises. Il a noté que des mesures

énergiques avaient été prises par le FNUAP à ce sujet. Toutefois, certains bureaux ne soumettaient toujours pas leurs rapports dans les délais voulus.

105. Afin de permettre un contrôle effectif de toutes les livraisons de marchandises et prestations de services, le Comité recommande au FNUAP, qui accepte, de veiller à ce que tous les bureaux de pays établissent des rapports de réception et d'inspection dans les trois semaines suivant la livraison des marchandises ou la prestation des services, et communiquent ces rapports au groupe des achats du siège, conformément au paragraphe D.25 du manuel des achats du FNUAP.

106. Lors de la vérification concernant l'exercice biennal 1998-1999, le Comité a noté que le FNUAP n'avait pas mis en place de système d'enregistrement et d'évaluation de la prestation de ses fournisseurs. Le FNUAP a indiqué au Comité qu'il n'avait pas adopté de système officiel au cours de l'exercice biennal 2000-2001 du fait que la majeure partie de ses fournisseurs se trouvaient dans le secteur de la santé génésique et que le personnel chargé des achats était en contact permanent avec eux. Il prévoyait de mettre au point en 2002 une formule d'évaluation de la prestation des fournisseurs. (En 2002, une dizaine de millions de préservatifs apparemment défectueux, d'une valeur d'environ 586 000 dollars, a été livrée à un État Membre. Le FNUAP mène actuellement une enquête. Le Comité se saisira de la question lors de son prochain examen.)

107. Le Comité réitère sa recommandation selon laquelle le FNUAP devrait mettre au point un système officiel d'enregistrement et d'évaluation de la prestation de ses fournisseurs.

5. Rapports de contrôle interne

108. Le Bureau de l'audit et des études de performance du PNUD exerce la fonction de contrôle interne pour le compte du FNUAP. Le Comité analyse les rapports du Bureau. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, le Bureau a effectué un certain nombre de contrôles internes et d'enquêtes et a publié des rapports dont on trouvera un état récapitulatif au tableau 2.

Tableau 2 **Rapports de contrôle interne**

	Nombre de rapp		
Services fournis (audit et contrôle internes)	2000	2001	Total
Études de gestion et services consultatifs	0	0	0
Audit interne et examen des fonctions	0	1	1
Audit interne et examen des projets	0 29	0 27	0 56
Audit interne et examen des bureaux de pays			
Total partiel, audits internes et examens	29	28	57
Sessions d'autoévaluation des contrôles	0	0	0
Audits spéciaux	1	1	2
Total	30	29	59

- 109. Sur les 59 audits et examens de gestion consacrés au FNUAP, un seul portait sur le siège. Comme lors de l'exercice biennal précédent, le Bureau de l'audit et des études de performance n'a procédé à aucune évaluation de la fiabilité des données comptables et autres utilisées par le FNUAP pour établir ses états financiers.
- 110. Pour chaque bureau de pays, le Bureau a évalué la qualité des contrôles internes en utilisant le système de notation suivant : bon; satisfaisant; légèrement insuffisant; insuffisant; et gravement insuffisant. Les rapports d'audits spéciaux ne sont pas notés. Le tableau 3 indique les notes obtenues par les rapports d'audit interne des bureaux de pays du FNUAP au cours de l'exercice biennal.

Tableau 3 **Évaluation des bureaux de pays**

Année	Bon	Satisfaisant	Légèrement insuffisant	Insuffisant	Gravement insuffisant	Total
2000	_	12	9	4	2	27
2001	_	10	15	3	2	30

- 111. Le Comité a noté que la qualité des contrôles internes avait été jugée insuffisante dans 35 des bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit, soit 61 % du total. Depuis 2001, le Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation demande aux bureaux de pays de l'informer régulièrement de la suite donnée aux recommandations. Le Bureau examine les réponses et saisit les informations fournies dans une base de données centrale, le Système complet de base de données sur les audits et les recommandations. Les bureaux de pays ont directement accès à cette base de données via l'Internet et peuvent mettre à jour les données relatives à l'application des recommandations d'audit qui les concernent. Toutefois, le Bureau n'imposant pas de délai de réponse, les bureaux de pays ne fournissent pas tous les renseignements demandés.
- 112. Le Comité recommande que le FNUAP veille à ce que tous les bureaux de pays l'informent de la suite donnée à toutes les recommandations qui n'ont pas été intégralement appliquées et leur impose des délais pour qu'ils répondent sans retard.

6. Technologies de l'information et des communications

Audit informatique des contrôles généraux concernant le Système intégré de gestion

113. Les contrôles généraux établissent un cadre général permettant de suivre les activités en matière de technologies de l'information et des communications et de s'assurer, dans une mesure raisonnable, que ces activités contribuent aux objectifs généraux du contrôle interne. Ces contrôles sont importants dans la mesure où ils constituent le fondement des contrôles relatifs à tous les systèmes d'application et garantissent le bon fonctionnement des procédures, s'agissant notamment de la conception, de la mise en place, de la sécurité, de l'utilisation et de la modification des programmes et fichiers. Il ressort des examens effectués dans ce domaine que, malgré l'existence d'un certain nombre de contrôles généraux, l'ensemble du système de contrôle comportait des points faibles. Les principales carences étaient les suivantes :

- a) Le FNUAP n'avait pas de plan stratégique officiel, dûment approuvé et régulièrement mis à jour concernant les technologies de l'information, ni de plan antisinistre ou de procédures de sauvegarde et de restauration;
- b) Le FNUAP a indiqué au Comité que les questions de sécurité étaient prises en compte et que des mesures étaient appliquées en la matière. Toutefois, il n'existait pas de politique officielle de sécurité dûment approuvée;
- c) Le FNUAP avait modifié ses mécanismes de contrôle mais ceux-ci ne faisaient pas l'objet de procédures écrites dûment approuvées.

114. Le Comité recommande au FNUAP, qui accepte, d'adopter officiellement les mesures suivantes :

- a) Concevoir, appliquer et mettre régulièrement à jour une stratégie à court et à long terme en matière de technologies de l'information et des communications:
- b) Élaborer, adopter, appliquer et mettre régulièrement à jour une politique en matière de sécurité;
- c) Dresser une liste des procédures écrites de contrôle des modifications apportées aux programmes informatiques.

7. Cas de fraude avérée ou présumée

- 115. Le FNUAP a signalé au Comité des commissaires aux comptes 21 cas de fraude avérée ou présumée (7 portant sur un montant total de 33 386 dollars, le reste sur un montant encore indéterminé). Le FNUAP doit achever ses enquêtes ou établir les montants en jeu pour 10 cas de corruption, de falsification de documents ou de fraude en matière d'achats; dans la plupart de ces cas, les procédures de contrôle qui n'ont pas été respectées ont été identifiées. Pour les 11 autres cas, où il y a présomption de malversations de fonds destinés à des projets gouvernementaux, d'irrégularités financières ou de détournements frauduleux, le FNUAP doit achever ses enquêtes et déterminer les montants en jeu. Le FNUAP a recouvré 14 165 dollars et clos quatre cas.
- 116. Dans son rapport sur l'exercice biennal 1998-1999, le Comité a recommandé que le FNUAP ne ménage aucun effort en vue de récupérer auprès d'un fournisseur un trop-payé d'un montant qui pourrait atteindre 1,8 million de dollars. Le FNUAP a fait savoir au Comité qu'il n'avait pas encore réussi à établir le montant effectif du trop-payé mais que la procédure disciplinaire engagée contre les fonctionnaires impliqués était achevée. Le FNUAP était en train de mettre en place un comité de recouvrement qui s'efforcerait de récupérer le trop-payé dans toute la mesure possible. Le Comité se déclare préoccupé par le retard enregistré à cet égard.
- 117. Le FNUAP ne disposait pas de plan de lutte antifraude, même s'il existait des éléments de prévention des fraudes dans ses différents règlements. De l'avis du Comité, l'adoption d'un plan bien conçu et sa stricte application présenteraient l'avantage d'accroître la confiance des donateurs. En mettant au point son plan de lutte antifraude, le FNUAP devrait notamment envisager de prendre les mesures suivantes :

- a) Créer un comité de lutte contre la fraude et la corruption, qui constituerait un cadre d'action efficace et servirait de centre de coordination pour l'application d'un plan de lutte contre la fraude et la corruption;
- b) Procéder à une évaluation officielle des risques de corruption et de fraude;
- c) Organiser des sessions et ateliers de formation pour sensibiliser les cadres de direction, le personnel recruté sur le plan international et le personnel local ainsi que les autres parties prenantes, aux questions de déontologie et de lutte contre la fraude et la corruption;
- d) Renforcer les mécanismes existants de détection des fraudes et en créer de nouveaux;
- e) Mettre au point des mécanismes appropriés de règlement des incidents signalés et décelés et des allégations de corruption et de fraude.
- 118. Le Comité recommande que le FNUAP élabore un plan de lutte antifraude qui comprendrait des mesures de sensibilisation. À cette occasion, le FNUAP devrait examiner avec les services concernés de l'Organisation des Nations Unies et les autres fonds et programmes les différentes formes que peuvent revêtir les fraudes, afin de bénéficier, le cas échéant, des meilleures pratiques concernant certains aspects particuliers de la lutte antifraude, voire tous ses aspects.

D. Remerciements

119. Le Comité des commissaires aux comptes souhaite exprimer sa satisfaction pour la coopération et l'assistance qui lui ont été offertes par la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et par ses collègues.

Le Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine (Signé) Shauket A. Fakie

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines (Signé) Guillermo N. Carague

> Le Premier Président de la Cour française des comptes (Signé) François Logerot

Annexe

Mesures prises par le FNUAP pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999^a

Le Comité a suivi les mesures prises par le FNUAP pour appliquer les recommandations formulées par le Comité dans le contexte de son rapport pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999. Le tableau A.1 récapitule l'état de la suite donnée à toutes les recommandations, le tableau A.2 présentant dans le détail les recommandations auxquelles il n'a pas été donné suite et les recommandations en cours d'application qui doivent encore faire l'objet d'observations.

Au total, 13 recommandations ont été formulées dans le cadre de la vérification pour l'exercice biennal 1998-1999, dont six (46 %) ont été appliquées, six étaient en cours d'application (46 %) et une n'avait pas été appliquée (8 %).

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5G (A/55/5/Add.7), chap. II.

Tableau A.1 État de l'application des recommandations concernant l'exercice biennal 1998-1999^a

Ob.	jet	Appliquée	En cours d'application	Non appliquée	Total
Él	ément A. Questions financières				
1.	Exécution du budget	Par. 11 a)			1
2.	Réserve opérationnelle	Par. 11 b)			1
3.	Prestations de fin de service	Par. 15			1
4.	Matériel durable	Par. 17			1
5.	Fonds d'affectation spéciale		Par. 11 d)		1
	Total partiel (nombre)	4	1	0	5
	Total partiel (pourcentage)	80	20	0	100
	ément B. Questions relatives a gestion				
1.	Dépenses au titre des programmes		Par. 11 c) Par. 11 e)		2
2.	Gestion des projets		Par. 11 f)		1
3.	Achats	Par. 11 g) Par. 11 h)	Par. 11 j)		1
4.	Cas de fraude et de présomptior de fraude	1	Par. 11 k)	Par. 11 i)	4
	Total partiel (nombre)	2	6	1	8
	Total partiel (pourcentage)	25	46	8	100
	Total (nombre)	6	5	2	13
	Total (pourcentage)	46	39	15	100

^a Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5G (A/55/5/Add.7), chap. II.

Tableau A.2 Recommandations concernant l'exercice biennal 1998-1999^a qui n'ont pas été appliquées ou qui sont en cours d'application

	Gestion	Gestion					
Élément/source de problèmes	Recommandation	Mesures ou observations spécifiques au 30 avril 2002	Observations du Comité				
Dépenses au titre des programmes [par. 11 c)]	Exiger des bureaux de pays qu'ils établissent des plans annuels dans lesquels ils détermineraient les projets devant faire l'objet d'une vérification externe et coordonner ces plans au siège du FNUAP de façon à s'assurer que l'harmonisation a prévu une couverture suffisante.	Les bureaux de pays ont été priés de soumettre des plans de vérification de projets pour 2000 et 2001 à la Section de la vérification intérieure des comptes du FNUAP pour novembre 2000, d'une part, et novembre 2001, d'autre part. Cette section tient à jour une base de données sur les plans d'audit reçus afin d'en suivre l'élaboration, de même que le niveau de vérification indiqué.	En cours d'application. Les observations du Comité sont consignées dans le présent rapport (par. 70 à 72).				
Fonds d'affectation spéciale [par. 11 d)]	Suivre de près les recettes et dépenses au titre des fonds d'affectation spéciale afin d'éviter d'engager des dépenses sans disposer de fonds suffisants.	Le contrôle budgétaire des projets exécutés au moyen des fonds d'affectation spéciale s'effectue au niveau des activités. Il ne devrait pas y avoir de dépenses en l'absence de fonds suffisants.	En cours d'application. Le Comité maintiendra cette question à l'étude dans le cadre du projet d'harmonisation.				
Dépenses au titre des programmes [par. 11 e)]	Rendre obligatoire l'application des critères du FNUAP à l'évaluation des capacités techniques et des capacités de gestion lors du choix des agents d'exécution, et exiger que le descriptif de projet contienne une évaluation claire des capacités des agents d'exécution et mette bien en évidence les déficiences constatées afin qu'elles puissent être corrigées.	Il s'agissait de prendre cet élément en compte dans la révision, toujours en cours, du manuel relatif aux programmes. Par ailleurs, le Groupe des Nations Unies pour le développement a constitué un groupe de travail chargé d'harmoniser et de simplifier les modalités d'exécution de programmes. Les procédures du FNUAP devraient être alignées sur les résultats des travaux de ce groupe.	En cours d'application. Le Comité gardera cette question à l'examen dans le cadre du projet d'harmonisation.				
Gestion des projets [par. 11 f)]	Renforcer la gestion et le contrôle de ces projets au stade de la conception en incorporant dans le descriptif des données de référence, des indicateurs des résultats quantitatifs et qualitatifs et des explications sur la façon dont	Le FNUAP élabore des instruments de programmation et de contrôle pour aider le personnel des bureaux de pays à gérer les programmes. En 2001, le Fonds a organisé deux ateliers régionaux sur la programmation axée sur les résultats et la	En cours d'application. Le Comité a pris note des initiatives prises par le FNUAP et des progrès accomplis. Le Comité gardera cette question à l'étude.				

	Gestion				
Élément/source de problèmes	Recommandation	Mesures ou observations spécifiques au 30 avril 2002	Observations du Comité		
	l'agent d'exécution recueillera les données qui permettront de mesurer les résultats.	gestion des bureaux mettant l'accent sur l'amélioration des pratiques de gestion, notamment par l'utilisation d'indicateurs. Un autre atelier a eu lieu en mars 2002. Pour compléter ces ateliers, le FNUAP poursuit l'élaboration d'instruments de contrôle et d'évaluation. La série d'instruments la plus récente comportait un plan de travail concernant les projets axé sur les résultats, des rapports révisés sur les projets et un plan de gestion des programmes. Un groupe de travail interdivisions chargé d'élaborer des directives sur la programmation s'occupe depuis 2001 d'une révision axée sur les résultats des directives actuelles concernant les programmes. Le FNUAP compte publier les nouvelles directives en 2002.			
Achats [par. 11 i)]	Mettre au point un système officiel d'évaluation et d'enregistrement de la prestation des fournisseurs.	Une procédure officielle d'évaluation des fournisseurs reste à mettre en place. Les principaux fournisseurs du FNUAP sont essentiellement concentrés dans le domaine de la santé génésique, tant sur le plan de la valeur que sur celui du volume. À ce propos, le personnel chargé des achats est en contact chaque semaine et bien souvent chaque jour avec ces fournisseurs et assure un retour d'information franc et ouvert sur leurs prestations. Le volume et la valeur des achats opérés en 2001 a augmenté considérablement. À cause également du départ du Chef de la Section des services d'achats, il n'a pas été possible d'élaborer de nouvelles initiatives dans plusieurs domaines liés aux achats. La mise en place	Non appliquée. Les observations du Comité sont abordées aux paragraphes 106 et 107 du présent rapport.		

	Gestion				
Élément/source de problèmes	Recommandation	Mesures ou observations spécifiques au 30 avril 2002	Observations du Comité		
		d'un protocole officiel d'évaluation des fournisseurs sera examinée en 2002.			
Achats [par. 11 j)]	Rappeler à tous les bureaux de pays qu'ils doivent soumettre des comptes rendus de réception et d'inspection dans les trois semaines suivant la livraison de tous les biens achetés par le siège.	Voir la note de la Directrice exécutive adjointe (gestion) en date du 10 mai 2002 sur les services d'achat, dans laquelle il est rappelé à toutes les parties que les rapports de réception et d'inspection doivent être présentés en temps utile, c'est-à-dire dans les trois semaines suivant la livraison. Depuis la diffusion de cette note, la situation s'est considérablement améliorée à cet égard.	En cours d'application. Les observations du Comité figurent dans le présent rapport, aux paragraphes 104 et 105.		
Cas de fraude et de présomption de fraude	Ne ménager aucun effort pour recouvrer auprès des fournisseurs un trop-payé de 1,8 million de dollars, une fois que la valeur définitive en aura été vérifiée.	Le FNUAP procède à la vérification du montant du trop-payé. Le personnel impliqué a fait l'objet de mesures disciplinaires.	En cours d'application. Les observations du Comité figurent au paragraphe 116 du présent rapport.		

^a Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 5G (A/55/5/Add.7), chap. II.

Chapitre III

Opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à III, ainsi que les tableaux 1 à 7 et les notes explicatives du Fonds des Nations Unies pour la population pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001. Les états financiers relèvent de la responsabilité de la Directrice exécutive. Notre tâche consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, en nous fondant sur notre vérification.

Nous avons conduit notre examen conformément aux normes comptables communes du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que nous planifiions et exécutions la vérification de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent aucune erreur importante. La vérification comprend l'examen, par sondage et dans la mesure jugée nécessaire par le vérificateur compte tenu des circonstances, des justificatifs des montants et indications figurant dans les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables appliqués et des estimations importantes faites par la Directrice exécutive, ainsi que l'évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous considérons que notre vérification nous fournit des bases raisonnables pour formuler une opinion.

Les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2001 et des résultats des opérations ainsi que des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables du Fonds énoncés à la note 2 relative aux états financiers, qui ont été appliqués de façon cohérente par rapport à l'exercice précédent.

Sans assortir notre opinion de réserves, nous appelons l'attention sur nos constatations relatives aux dépenses afférentes aux programmes exécutés à l'échelon national. Bien qu'ayant constaté des améliorations sensibles, nous nous sommes inquiétés de l'efficacité des contrôles et procédures internes ainsi que de la valeur des garanties obtenues par le FNUAP quant à l'utilisation des fonds aux fins visées.

En outre, à notre avis, les transactions du Fonds, que nous avons contrôlées dans le cadre de notre vérification, sont à tous égards importants, conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants.

Conformément à l'article XII du Règlement financier, nous avons également publié un rapport détaillé sur notre vérification des états financiers du Fonds.

Le Vérificateur général des comptes de la République sud-africaine (Signé) Shauket A. Fakie

Le Président de la Commission de vérification des comptes des Philippines (Signé) Guillermo N. Carague

> Le Premier Président de la Cour des comptes de France (Signé) François **Logerot**

Le 27 juin 2002

Chapitre IV

Certification des états financiers

Le 17 mai 2002

Monsieur le Président,

Nous, soussignés, certifions que :

- La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des renseignements financiers figurant dans les présents états financiers;
- Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables du système des Nations Unies et comprennent certains montants qui sont fondés sur les estimations et avis de la direction;
- Les procédures comptables et les systèmes connexes de contrôle interne donnent une assurance raisonnable que les actifs sont sauvegardés, que les écritures comptables reflètent convenablement toutes les transactions et que, dans l'ensemble, les politiques et procédures sont mises en oeuvre dans le cadre d'une séparation appropriée des tâches. Le Vérificateur interne examine en permanence les systèmes comptables et de contrôle. De nouvelles améliorations sont mises en oeuvre dans certains domaines;
- La direction a fourni au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au Vérificateur interne un accès libre et intégral à toutes les pièces comptables et financières;
- Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Vérificateur interne sont examinées par la direction. Les procédures de contrôle ont été révisées ou sont en cours de révision, selon qu'il convient, en réponse à ces recommandations.

En ce qui concerne les assurances ci-dessus, la responsabilité du PNUD se limite aux services fournis par le PNUD au FNUAP, conformément à l'accord de gestion actuellement en vigueur et à ses modifications ultérieures, ainsi qu'à la règle 116.2 de gestion financière du FNUAP.

Nous certifions tous deux qu'à notre connaissance et d'après les informations dont nous disposons, toutes les opérations pertinentes ont été correctement comptabilisées dans les écritures comptables et que les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

Le Directeur du Bureau des finances et des services administratifs, Bureau de la gestion du Programme des Nations Unies pour le développement (Signé) Gilbert F. **Houngbo**

Le Directeur de la Division des services de gestion du Fonds des Nations Unies pour la population (Signé) Subhash K. Gupta

Le Président du Comité des commissaires aux comptes Organisation des Nations Unies New York

Chapitre V États financiers de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001*

^{*} Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers.

État 1 Recettes et dépenses et soldes des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

1.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ressources of	ordinaires	Autres res	sources
		2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999
Recettes					
Contributions	Tableau 1	520 365	512 349	266 596	130 830
Ajustements de change		(5 471)	198	_	_
Contributions – montant net		514 894	512 547	266 596	130 830
Intérêts créditeurs		13 264	10 321	10 955	6 829
Recettes diverses	Tableau 2	4 494	2 067	323	31
Total des recettes		532 652	524 935	277 874	137 690
Dépenses					
Dépenses au titre des projets		299 173	398 280	186 902	113 510
Programme consultatif technique (anciennement Services d'appui technique)	Note 2 e)	35 133	42 300	309	_
Services administratifs et opérationnels	Note 2 e)	3 109	5 452	1 397	817
Services remboursables et services d'appui (part du FNUAP)	Note 2 e)	6 774	8 850	938	635
Total des dépenses relatives au programme	Tableau 3	344 189	454 882	189 546	114 962
Budget biennal des services d'appui – montant net	Tableau 5	113 487	118 427	_	_
Dépenses diverses	Tableau 2	7 574	2 577	542	836
Total des dépenses		465 250	575 886	190 088	115 798
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		67 402	(50 951)	87 786	21 892
Soldes des fonds au 1er janvier		-	11 134	64 215	48 363
Sommes virées ou prélevées sur les réserves		(27 791)	39 017	_	_
Remboursement aux donateurs		-	_	(4 156)	(1 980)
Sommes virées ou prélevées sur d'autres fonds — montant net		261	800	(10 270)	(4 060)
Soldes des fonds au 31 décembre		39 872	_	137 575	64 215

État 1 Recettes et dépenses et soldes des fonds de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

1.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Participatio	on aux coûts	Fonds d'affectation spéciale		administ	Programme des administrateurs auxiliaires		Services remboursables et services d'appui		Élimination		Total des autres ressources	
	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	
Recettes													
Contributions	24 280	7 928	242 048	122 697	200	205	68	-	_	_	266 596	130 830	
Intérêts créditeurs	_	_	10 955	6 829	-	_	_	_	_	_	10 955	6 829	
Recettes diverses	_	_	323	31	_	_	11 504	4 695	(11 504)	(4 695)	323	31	
Total des recettes	24 280	7 928	253 326	129 557	200	205	11 572	4 695	(11 504)	(4 695)	277 874	137 690	
Dépenses													
Dépenses au titre des projets	12 964	5 518	173 793	107 797	145	195	_	_	_	_	186 902	113 510	
Programme consultatif technique	309	_	_	_	-	_	_	_	_	_	309	_	
Services administratifs et opérationnels	216	187	1 181	630	_	_	_	_	_	_	1 397	817	
Services remboursables et services d'appui (part du FNUAP)	514	189	10 965	4 506	22	-	941	635	(11 504)	(4 695)	938	635	
Total des dépenses relatives au programme	14 003	5 894	185 939	112 933	167	195	941	635	(11 504)	(4 695)	189 546	114 962	
Budget biennal des services d'appui – montant net	_	-	-	-	-	-	_	-	-	_	_	_	
Dépenses diverses	50	_	492	836	_	_	-	_	_	_	542	836	
Total des dépenses	14 053	5 894	186 431	113 769	167	195	941	635	(11 504)	(4 695)	190 088	115 798	

	Participati	on aux coûts	Fonds d'aj spéc		Program administ auxili	rateurs	Services ren et service.		Élimin	ation	Total des ressoi	
	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999	2000-2001	1998-1999
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	10 227	2 034	66 895	15 788	33	10	10 631	4 060	_	_	87 786	21 892
Soldes des fonds au 1er janvier	2 413	379	61 675	47 867	127	117	_	_	-	_	64 215	48 363
Remboursements aux donateurs	_	_	(4 156)	(1 980)	-	_	_	_	_	_	(4 156)	(1 980)
Sommes virées ou prélevées sur d'autres fonds – montant net	291	-	-	-	-	-	(10 561)	(4 060)	-	-	(10 270)	(4 060)
Soldes des fonds au 31 décembre	12 931	2 413	124 414	61 675	160	127	70	_	_	_	137 575	64 215

État 2 Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001

2.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Ressources or	dinaires	Autres resso	ources
	_	2001	1999	2001	1999
Actif					
Encaisse		8 281	20 608	2	32
Placements au titre de :					
Réserve opérationnelle		51 667	23 984	_	_
Réserve pour les locaux hors siège		3 903	3 903	_	_
Ressources ordinaires		75 814	13 385	_	_
Ressources diverses		_	_	187 039	82 873
Total partiel (placements)	ableau 7	131 385	41 272	187 039	82 873
Total (encaisse et placements)		139 666	61 880	187 041	82 905
Avances					
Fonds de fonctionnement fournis aux :					
Gouvernements		16 166	17 044	2 649	3 059
Organismes des Nations Unies		1 512	1 337	_	399
Institutions intergouvernementales et ONG		7 476	10 271	2 429	3 837
Avance à la Réserve pour les locaux hors siège		1 097	1 097	_	_
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance					
Contributions à recevoir des gouvernements No	ote 3	3 171	1 700	_	_
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance		1 286	2 316	251	182
Intérêts acquis		3 439	447	563	970
Total de l'actif		173 812	96 092	192 933	91 352
Passif					
Contributions reçues à l'avance No	ote 5	9	_	_	_
Fonds de fonctionnement à verser aux :					
Gouvernements		6 749	3 221	407	1 713
Organismes des Nations Unies		12 512	8 065	_	2 409
Institutions intergouvernementales et ONG		3 451	3 871	1 634	1 655
Engagements non réglés des agents d'exécution		32 164	20 634	53 012	21 040

	Ressources or	dinaires	Autres resse	ources
	2001	1999	2001	1999
Comptes créditeurs	6 751	12 445	305	320
Sommes dues au PNUD	15 637	18 872	_	_
Total du passif	77 273	67 108	55 358	27 137
Réserves et soldes des fonds				
Réserve opérationnelle	51 667	23 984	_	_
Réserve pour les locaux hors siège	5 000	5 000	_	_
Solde des fonds	39 872	_	137 575	64 215
Total des réserves et des soldes des fonds	96 539	28 984	135 575	64 215
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	173 812	96 092	192 933	91 352

État 2 Actif, passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2001

2.2Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Participation a	ux coûts	Fonds d'aff spécie		Programn administr auxilia	ateurs	Servic rembourse services d	bles et	Total des		
	2001	1999	2001	1999	2001	1999	2001	1999	2001	1999	
Actif											
Encaisse	-	_	2	32	_	_	_	_	2	32	
Placements	12 931	2 413	174 050	80 326	160	127	(102)	7	187 039	82 873	
Total (encaisse et placements)	12 931	2 413	174 052	80 358	160	127	(102)	7	187 041	82 905	
Avances											
Fonds de fonctionnement fournis aux :											
Gouvernements	_	_	2 649	3 059	_	_	_	_	2 649	3 059	
Organismes des Nations Unies	-	_	_	399	_	_	_	_	_	399	
Institutions intergouvernementales et ONG	_	_	2 429	3 837	_	_	_	_	2 429	3 837	
Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance											
Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance	=	_	26	177	_	_	225	5	251	182	
Intérêts acquis	_	_	563	970	_	_	_	_	563	970	
Total de l'actif	12 931	2 413	179 719	88 800	160	127	123	12	192 933	91 352	
Passif											
Fonds de fonctionnement à verser aux :											
Gouvernements	_	_	407	1 713	_	_	_	_	407	1 713	
Organismes des Nations Unies	_	_	_	2 409	_	_	_	=	_	2 409	
Institutions intergouvernementales et ONG	-	_	1 634	1 655	_	_	_	_	1 634	1 655	
Engagements non réglés des agents d'exécution	_	_	52 959	21 029	_	_	53	11	53 012	21 040	
Comptes créditeurs	_	_	305	319	_	_	_	1	305	320	
Total du passif	_	_	55 305	27 125	_	_	53	12	55 358	27 137	

	Participation a	ux coûts	Fonds d'afj spécie		Programn administr auxilia	ateurs	Servic rembourse services d	ables et		les autres ources	
	2001	1999	2001	1999	2001	1999	2001	1999	2001	1999	
Réserves et soldes des fonds											
Solde des fonds	12 931	2 413	124 414	61 675	160	127	70	-	137 575	64 215	
Total des réserves et des soldes des fonds	12 931	2 413	124 414	61 675	160	127	70	_	137 575	64 215	
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	12 931	2 413	179 719	88 800	160	127	123	12	192 933	91 352	

État 3

Trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

3.1 Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources	ordinaires	Autres res	sources
	2001	1999	2001	1999
Trésorerie des activités opérationnelles				
Excédent/(déficit) net des recettes sur les dépenses État 1.1	67 402	(50 951)	87 786	21 703
Éléments n'impliquant pas de mouvement de trésorerie	_	(97)	_	_
Total partiel	67 402	(51 048)	87 786	21 703
À ajouter : entrées/(à déduire : sorties)				
(Augmentation)/diminution du montant des contributions à recevoir	(1 471)	19 370	_	_
(Augmentation)/diminution des autres comptes débiteurs	1 030	(1 583)	(69)	(157)
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements (montant net)	4 406	3 068	(896)	1 352
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement à verser aux agents d'exécution (montant net)	4 272	3 620	(2 010)	1 665
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux institutions intergouvernementales et aux ONG (montant net)	2 375	2 177	1 387	(1 631)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues à l'avance	9	-	_	_
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	11 530	(20 163)	31 972	11 011
Augmentation/(diminution) des autres éléments du passif	(5 694)	8 110	(15)	320
À déduire : intérêts créditeurs	(13 264)	(10 321)	(10 955)	(6 829)
Solde net de la trésorerie des activités opérationnelles	3 194	(46 770)	19 414	27 434
Trésorerie des placements et des activités de financement				
À ajouter : entrées/(à déduire : sorties)				
Augmentation/(diminution) des sommes dues aux autres ressources	_	8 533	_	_
Augmentation/(diminution) des sommes dues au PNUD	(3 235)	(1 322)	_	=
(Augmentation)/diminution des sommes à prélever sur les ressources ordinaires	_	_	_	(8 533)
(Augmentation)/diminution des intérêts à recevoir	(2 992)	1 279	407	(865)
À ajouter : intérêts créditeurs	13 264	10 321	10 955	6 829
Solde net de la trésorerie des activités de placement et de financement	7 037	18 811	11 362	(2 569)
Autres mouvements de trésorerie				
Variations de la réserve opérationnelle et de la réserve pour les locaux hors siège	27 791	(39 017)	_	_

	Ressources	ordinaires	Autres ressources		
	2001	1999	2001	1999	
Remboursement de donateurs	_	800	(4 156)	_	
Sommes virées ou prélevées sur d'autres fonds - montant net	(27 638)	39 017	(10 270)	(5 851)	
Solde net des autres mouvements de trésorerie	153	800	(14 426)	(5 851)	
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des placements	77 786	(27 159)	104 136	19 014	
Encaisse et placements au 1er janvier	61 880	137 768	82 905	15 162	
Encaisse et placements au 31 décembre	139 666	61 880	187 041	82 905	

État 3

Trésorerie de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

3.2 Autres ressources

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Participation aux coûts 2001	Fonds d'affectation spéciale 2001	Programme des administrateurs auxiliaires 2001	Services remboursables et services d'appui 2001	Total autres ressources 1999
Trésorerie des activités opérationnelles					
Excédent/(déficit) des recettes sur les dépenses	10 227	66 895	33	10 631	87 786
Total partiel	10 227	66 895	33	10 631	87 786
À ajouter : entrées/(à déduire : sorties)					
(Augmentation)/diminution des comptes débiteurs	_	151	_	(220)	(69)
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux gouvernements (montant net)	_	(896)	_	_	(896)
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement à verser aux agents d'exécution (montant net)	_	(2 010)	_	_	(2 010)
(Augmentation)/diminution des fonds de fonctionnement fournis aux institutions intergouvernementales et aux ONG (montant net)	_	1 387	_	-	1 387
Augmentation/(diminution) des engagements non réglés	_	31 930	_	42	31 972
Augmentation/(diminution) des autres éléments du passif	=	(14)	-	(1)	(15)
À déduire : intérêts créditeurs	_	(10 955)	-	_	(10 955)
Solde net de la trésorerie des activités opérationnelles	_	19 593	-	(179)	19 414
Trésorerie des placements et des activités de financement					
À ajouter : entrées/(à déduire : sorties)					
(Augmentation)/diminution des sommes à prélever sur les ressources ordinaires	_		_	_	_
(Augmentation)/diminution des intérêts à recevoir	_	407	_	_	407
À ajouter : intérêts créditeurs	_	10 955	_	_	10 955
Solde net de la trésorerie des activités de placement et de financement	_	11 362	_		11 362

	Participation aux coûts 2001	Fonds d'affectation spéciale 2001	Programme des administrateurs auxiliaires 2001	Services remboursables et services d'appui 2001	Total autres ressources 1999
Autres mouvements de trésorerie					
Remboursement de donateurs	_	(4 156)	-	_	(4 156)
Sommes virées ou prélevées sur d'autres fonds - montant net	291	_	_	(10 561)	(10 270)
Solde net des autres mouvements de trésorerie	291	(4 156)	-	(10 561)	(14 426)
Augmentation/(diminution) nette de l'encaisse et des placements	10 518	93 694	33	(109)	104 136
Encaisse et placements au 1er janvier	2 413	80 358	127	7	82 905
Encaisse et placements au 31 décembre	12 931	174 052	160	(102)	187 041

Tableau 1

Ressources ordinaires – État des contributions volontaires annoncées au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Donateur	Solde à recevoir par le FNUAP au 1er janvier 2000		Montants annoncés pour l'exercice biennal	Total des contributions pour l'exercice biennal	Montants reçus et ajustements de change	Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2001	Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux	
Afrique du Sud		7	16	23	15	8	21	
Albanie	=	_	0	0	_	0	_	
Algérie	24	(4)	14	10	40	24	_	
Allemagne	=	=	22 486	22 486	22 486	=	_	
Andorre	=	6	14	20	20	_	_	
Angola	=	_	4	4	3	1	1	
Antigua-et-Barbuda	=	_	2	2	2	_	2	
Arabie saoudite	=	_	330	330	300	30	300	
Australie	_	-	2 367	2 367	2 367	_		
Autriche	_		705	705	705	_		
Bahamas	1		_	-	_	1		
Bangladesh	75	_	50	50	25	100	25	
Barbade	_	_	4	4	4	_	_	
Belgique	_	-	6 905	6 905	5 801	1 104	5 237	
Bénin	_	_	4	4	_	4	4	
Bhoutan	_	_	9	9	4	5	5	
Bolivie	4		8	8	4	8	4	
Botswana	_	_	4	4	4	_	_	
Brésil	15	(15)	-	(15)	_	_	_	
Bulgarie	226	(42)	10	(32)	9	185	46	
Burkina Faso	_	7	2	9	9	_	4	
Burundi	_	_	2	2	1	1	2	
Cambodge	_		2	2	2	_		
Cameroun	_	7	92	99	99	_	_	
Canada	_		12 097	12 097	12 097	_		
Chili	6	_	10	10	15	1	_	
Chine	_	_	1 640	1 640	1 640	_	_	
Chypre	1	_	3	3	3	1	3	
Colombie	_	_	80	80	40	40	40	
Comores	1	_	(0)	(0)	_	1	_	

Donateur	par le FNUAP concer		jouts et ajustements Montants annoncés Toncernant les pour l'exercice de sercices antérieurs biennal		Montants reçus et ajustements de change	Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2001	Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux	
Congo	_	-	_				33	
Costa Rica	_	5	1	6	6	_	_	
Côte d'Ivoire	13	_	49	49	_	62	_	
Danemark	_	_	48 455	48 455	48 455	_	_	
Djibouti	3	_	-	_	-	3	_	
Égypte	179	85	189	274	289	164	404	
El Salvador	-	_	1	1	1	_	_	
Espagne	_	_	1 121	1 121	1 121	0	_	
États-Unis d'Amérique	_	_	43 000	43 000	43 000	_	_	
Éthiopie	_	_	8	8	4	4	_	
Fédération de Russie	_	_	300	300	300	_	150	
Fidji	3	(1)	3	2	=	. 5	_	
Finlande	_	=	23 172	23 172	23 172	_	_	
France	_	_	2 239	2 239	2 239	_	_	
Gabon	_	_	225	225	89	136	=	
Gambie	5	_	3	3	_	8	=	
Ghana	_	_	25	25	=	25	25	
Grèce	_	_	6	6	6	_	=	
Guatemala	2	_	9	9	9	2	=	
Guinée équatoriale	3	(1)	123	122	123	2	_	
Haïti	_	_	2	2	2	_	=	
Honduras	_	_	10	10	10	_	=	
Îles Cook	_	_	1	1	=	1	_	
Îles Marshall	_	_	2	2	_	2	=	
Inde	212	(18)	399	381	593		189	
Indonésie	_		298	298	298	_	_	
Iran (République islamique d'	50	_	24	24	24	50	25	
Irlande	_	_	1 898	1 898	1 898		3 856	
Islande	_	(1)	12	11	11	0	_	
Israël	=	_	25	25	25	_	_	
Italie	_	_	5 741				_	
Jamahiriya arabe libyenne	10	_	_		=		_	
Jamaïque	_	1	25	26	1	25	_	
Japon	_	_	97 070		97 070	_	_	
Jordanie	_	_	96		48		48	
Kenya	5	_	10		15		_	

Donateur	Solde à recevoir par le FNUAP au 1er janvier 2000	Ajouts et ajustements concernant les exercices antérieurs	Montants annoncés pour l'exercice biennal	Total des contributions pour l'exercice biennal	Montants reçus et ajustements de change	Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2001	Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux
Kiribati	_	_	5	5	_	5	-
Koweït	5	_	5	5	5	5	_
Lesotho	1	(1)	1	_	1	_	_
Liban	6	_	2	2	2	6	_
Liechtenstein	-	_	12	12	6	6	_
Luxembourg	-	_	868	868	868	_	480
Madagascar	1	2	3	5	2	4	_
Malaisie	_	_	30	30	30	_	_
Malawi	8	(1)	_	(1)	_	7	_
Maldives	-	_	6	6	6	_	3
Mali	_	_	6	6	-	6	8
Malte	_	_	2	2	2	_	_
Maroc	2	10	20	30	30	2	2
Maurice	-	_	7	7	_	7	7
Mauritanie	7	(1)	(0)	(1)	_	6	5
Mexique	_	_	100	100	100	_	_
Micronésie (États fédérés de)	3	3	6	9	9	3	_
Mongolie	8	_	8	8	12	4	4
Mozambique	2	_	1	1	1	2	_
Myanmar	4	_	1	1	_	5	_
Namibie	1	_	48	48	45	4	_
Népal	6	5	14	19	14	11	_
Nicaragua	_	_	10	10	10	_	_
Niger	-	_	7	7	7	0	_
Nigéria	3	(1)	20	19	_	22	40
Nioué	_	_	1	1	1	_	_
Norvège	_	_	47 252	47 252	47 252	_	_
Nouvelle-Zélande	_	_	1 363	1 363	1 363	_	1 079
Oman	_	_	50	50	50	_	_
Ouganda	5	(1)	10	9	2	13	_
Pakistan	507	_	1 000	1 000	1 007	500	500
Palaos	_	_	1	1	_	1	_
Panama	_	_	34	34	22	12	100
Papouasie-Nouvelle-Guinée	_	_	2	2	_	2	_
Paraguay	_	_	(0)	(0)	_	(0)	_
Pays-Bas	_	(1 093)	105 457	104 364	104 364	_	206 119

Donateur	Solde à recevoir par le FNUAP au 1er janvier 2000	Ajouts et ajustements concernant les exercices antérieurs	Montants annoncés pour l'exercice biennal	Total des contributions pour l'exercice biennal	Montants reçus et ajustements de change	Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2001	Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux
Pérou	10	_	10	10	10	10	_
Philippines	21	23	90	113	87	48	-
Pologne	-	_	52	52	24	28	-
Portugal	15	_	25	25	=	40	=
République arabe syrienne	-	4	4	8	8	_	=
République centrafricaine	1	_	(0)	(0)	=	- 1	=
République de Corée	_	_	520	520	520	_	=
République démocratique du Congo	_	_	4	4	4	-	_
République démocratique							
populaire lao	3	(1)	1	0	_	- 3	_
République dominicaine	6	_	6	6	6	6	_
République populaire démocratique de Corée	_	9	18	27	27	_	19
République slovaque	-	_	0	0	=	0	-
République tchèque	-	8	115	123	123	_	55
République-Unie de Tanzanie	8	_	12	12	6	14	=
Roumanie	-	_	14	14	9	5	5
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	_	_	44 030	44 030	44 030	-	42 857
Rwanda	_	_	2	2	_	- 2	1
Saint-Kitts-et-Nevis	_	_	2	2	2	_	_
Samoa	10	_	8	8	15	3	5
Sao Tomé-et-Principe	-	_	1	1	-	- 1	_
Seychelles	_	_	_	_	_		_
Sierra Leone	-	_	17	17	17	_	_
Slovénie	1	_	3	3	1	3	_
Soudan	31	_	60	60	39	52	_
Sri Lanka	_	_	33	33	33	_	_
Suède	-	_	35 099	35 099	35 099	_	29 273
Suisse	_	_	13 677	13 677	13 677	_	-
Swaziland	-	=	(0)	(0)	=	(0)	=
Tchad	_	_	13	13	13	_	_
Thaïlande	-	=	192	192	192	_	=
Togo	5	(1)	(4)	(5)	_	(0)	_
Tonga	_	_	1	1	1	_	_

➤
57
<u>\(\frac{1}{2} \) \(\frac{1}{2} \)</u>
Αd
<u>.</u>

Donateur	Solde à recevoir par le FNUAP au 1er janvier 2000	Ajouts et ajustements concernant les exercices antérieurs	Montants annoncés pour l'exercice biennal	Total des contributions pour l'exercice biennal	Montants reçus et ajustements de change	Solde à recevoir par le FNUAP au 31 décembre 2001	Montants annoncés pour les prochains exercices biennaux
Trinité-et-Tobago	_	_	5	5	5	_	
Tunisie	42	(1)	47	46	71	18	17
Turkménistan	_	_	5	5	5	_	_
Turquie	131	_	216	216	137	210	_
Uruguay	_	_	8	8	_	- 8	_
Vanuatu	5	_	1	1	-	- 6	_
Venezuela	_	_	5	5	-	5	_
Viet Nam	4	_	7	7	11	(0)	_
Yémen	_	_	20	20	20	-	_
Zambie	2	_	7	7	_	. 9	_
Zimbabwe	_	-	16	16	5	11	55
Fonds Mars Note 4	_	_	3 250	3 250	3 250	_	-
Remboursement d'impôt aux États-Unis Note 7	_	_	(3 975)	(3 975) (3 975)	· –	0
Total	1 70	2 (1 001)	521 366	520 365	5 518 896	3 171	291 058

Tableau 2
Ressources ordinaires: recettes et dépenses diverses de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2000-2001	1998-1999
Recettes diverses		
Recettes accessoires et ajustements de change provenant des comptes des agents d'exécution – montant net	73	50
Dons	65	331
Économies réalisées sur des engagements d'exercices antérieurs – agents d'exécution et FNUAP	3 274	1 347
Recettes diverses	1 082	339
Total des recettes diverses	4 494	2 067
Dépenses diverses		
Dépenses accessoires et ajustements de change provenant des comptes des agents d'exécution – montant net	_	151
Montant net des ajustements issus de la réévaluation des devises et gains ou pertes de change sur des montants autres que des contributions	6 875	2 359
Frais bancaires	32	13
Sommes inscrites au compte de profits et pertes, à l'exclusion des contributions des gouvernements et des postes budgétaires	667	_
Dépenses diverses – services d'achat divers	_	54
Total des dépenses diverses	7 574	2 577

Tableau 3 Ressources ordinaires et participation aux coûts — Dépenses afférentes aux programmes au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

Agents d'exécution	Personnel	Contrats de sous- traitance	Formation (bourses)	Matériel et fournitures	Divers	Dépenses totales au titre des projets	consultatif	Services administratifs et opérationnels	Dépenses remboursables et dépenses d'appui du FNUAP	Total
ONU	3 000	9	601	76	166	3 852	_	77	_	3 929
CEA	(36)	_	20	_	16	_	3 002	_	-	3 002
CEE	318	-	27	6	_	351	_	18		369
CEPALC	544	_	_	_	12	556	276	42	=	874
CESAO	362	22	65	3	49	501	1 065	26	_	1 592
CESAP	40	_	45	_	_	85	757			842
FAO	691	1 064	248	271	192	2 466	2 338	184	_	4 988
OIT	369	100	323	43	98	933	4 356	70	_	5 359
OMS	1 178	3 830	1 285	564	238	7 095	3 423	266	_	10 784
UNESCO	695	324	490	17	206	1 732	4 176	105	=	6 013
UNIFEM	192	103	38	_	10	343	1 359	26	_	1 728
UNOPS	177	(3)	121	150	25	470	_	35	_	505
Total (agents d'exécution des Nations Unies)	7 530	5 449	3 263	1 130	1 012	18 384	20 752	849	_	39 985
Gouvernements	19 013	34 121	35 349	15 557	13 384	117 424	_	_	5 872	123 296
FNUAP	38 055	16 731	17 297	52 362	6 420	130 865	14 620	_	1 416	146 901
Institutions intergouvernementales et ONG	16 232	11 138	10 362	2 982	4 750	45 464	70	2 476	-	48 010
Total, y compris la participation aux coûts	80 830	67 439	66 271	72 031	25 566	312 137	35 442	3 325	7 288	358 192

Agents d'exécution	Personnel	Contrats de sous- traitance	Formation (bourses)	Matériel et fournitures	Divers	Dépenses totales au titre des projets	consultatif	Services administratifs et opérationnels	Dépenses remboursables et dépenses d'appui du FNUAP	Total
Ventilation:										
Ressources ordinaires État 1.1	76 596	65 866	64 432	68 457	23 822	299 173	35 133	3 109	6 774	344 189
Participation aux coûts État 1.2	4 234	1 573	1 839	3 574	1 744	12 964	309	216	514	14 003
Total, y compris la participation aux coûts	80 830	67 439	66 271	72 031	25 566	312 137	35 442	3 325	7 288	358 192

Tableau 4 Ressources ordinaires – Crédits alloués aux projets : soldes inutilisés, au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice	e biennal 2000-2	001	Crédits alloués	Total des crédits
Agents d'exécution	Crédits alloués	Dépenses	Solde inutilisé	pour des années à venir	inutilisés
ONU	4 209	3 852	357	1 426	1 783
CEA	(22)	_	(22)	112	90
CEE	385	351	34	257	291
CEPALC	608	556	52	622	674
CESAO	669	501	168	686	854
CESAP	88	85	3	155	158
FAO	2 660	2 466	194	1 065	1 259
OIT	1 305	933	372	176	548
OMS	8 281	7 095	1 186	3 434	4 620
UNESCO	1 932	1 732	200	781	981
UNICEF	343	_	343	631	974
UNIFEM	394	343	51	157	208
UNOPS	575	470	105	894	999
Total (agents d'exécution des					
Nations Unies)	21 427	18 384	3 043	10 396	13 439
Gouvernements	127 783	117 424	10 359	112 892	123 251
FNUAP	166 014	130 865	35 158	105 890	141 048
Institutions intergouvernementale					
s et ONG	54 932	45 464	9 468	22 718	32 186
Total	370 156	312 137	58 028	251 896	309 924

Tableau 4.1 Ressources ordinaires – Programme consultatif technique : soldes inutilisés des crédits alloués, au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice	e biennal 2000-2	001	Crédits alloués	Total des crédits
Agents d'exécution	Crédits alloués	Dépenses	Solde inutilisé	pour des années à venir	inutilisés
CEA	3 265	3 002	263	610	873
CEPALC	290	276	14	-	14
CESAO	1 199	1 065	134	217	351
CESAP	949	757	192	120	312
FAO	2 547	2 338	209	405	614
OIT	4 756	4 356	400	715	1 115
OMS	3 854	3 423	431	519	950
UNESCO	4 487	4 176	311	743	1 054
UNIFEM	1 765	1 359	406	300	706
Total (agents d'exécution des					
Nations Unies)	23 112	20 752	2 360	3 629	5 989
FNUAP	16 710	14 620	2 090	3 094	5 184
Institutions intergouvernementale					
s et ONG	89	70	19	70	89
Total	39 911	35 442	4 469	6 793	11 262

Tableau 5

Budget biennal des services d'appui de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Solde			
	Crédits ouverts pour 2000-2001	Décaisse- ments	Engagement non réglés	Total	inutilisé au 31 décembre 2001
Appui aux programmes					
Bureaux de pays	75 203	65 029	1 259	66 288	8 859
Siège	27 837	24 598	3 200	27 798	39
Total partiel – Appui aux programmes	103 040	89 627	4 459	94 086	8 898
Gestion et administration	46 345	33 881	6 830	40 711	5 634
Crédits ouverts et dépenses – montant brut	149 385	123 508	11 289	134 797	14 532
Sommes portées au crédit du budget biennal des services d'appui	(22,000)	(21.210)		(21 210)	(600)
Note 7	(22 000)	(21 310)		(21 310)	(690)
Crédits ouverts et dépenses – montant net	127 385	102 198	11 289	113 487	13 842

Tableau 6
Fonds d'affectation spéciale – État des comptes de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001
(En milliers de dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale	Solde inutilisé au 1er janvierCo. 2000		Transferts et remboursements	Intérêts, recettes (dépenses) diverses : montant net	Total des fonds disponibles	titre des	Services admi- nistratifs et opérationnels	Dépenses remboursable et dépenses d'appui du FNUAP	Dépenses totales	Solde inutilisé au 31 décembre 2001
Cofinancement										
AGFUND	83	530	(96)	27	544	210	_	9	219	325
Allemagne	16	_	_	2	18	(11)	_	(1)	(12)	30
Allemagne-Kosovo	-	388	_	1	389	-	_	_	_	389
Australie	2 098	1 037	(751)	156	2 540	1 512	57	119	1 688	852
Autriche	106	106	(106)	10	116	83	_	_	83	33
Belgique	1 913	1 937	(342)	153	3 661	1 208	31	169	1 408	2 253
Besoins en contraceptifs de certains pays en développement	45	_	_	4	49	_	_	_	-	49
BIRD – Angola	1 190	907	_	100	2 197	1 544	(3)	52	1 593	604
Canada	971	1 034	286	101	2 392	1 024	_	51	1 075	1 317
Canadian Public Health Association	95	416	(75)	4	440	225	_	24	249	191
CIDA-Kosovo	_	1 897	=	77	1 974	1 153	_	181	1 334	640
Columbia University	_	4 076	_	139	4 215	1 932	_	302	2 234	1 981
Comité des États-Unis pour le fonds d'affectation spéciale du FNUAP	179	5 260	_	109	5 548	3 896	_	550	4 446	1 102
Commission européenne	6 949	12 015		642	19 542	14 804	630	-	15 434	4 108
Danemark	825	1 809	()	83	2 500	1 896	48	161	2 105	395
Espagne	435	789	(217)	68	1 292	423	-	32	455	837
Espagne Finlande	(77)	899	88	40	950	423	_	45	455	905
Fondation Ford	(77)	70	_	40	74	52		4	56	18
Fondation Packard	_	360	_	14	374	353	_	4	357	17
Fondation Rockefeller	37	500	_	3	40	_		_		40

Fonds d'affectation spéciale	Solde inutilisé au 1er janvier Co 2000		Transferts et remboursements	Intérêts, recettes (dépenses) diverses : montant net	Total des fonds disponibles	titre des	Services admi- nistratifs et opérationnels	Dépenses remboursable et dépenses d'appui du FNUAP	Dépenses totales	Solde inutilisé au 31 décembre 2001
Fonds d'affectation spéciale Allemagne-Kosovo	_	948	-	13	961	896	97	54	1 047	(86)
Fonds d'affectation spéciale des Balkans	32	76	_	3	111	115	-	4	119	(8)
Fonds d'affectation spéciale des Pays-Bas pour la sécurité des produits de santé procréative	_	56 514	-	1 043	57 557	36 086	_	2 826	38 912	18 645
Fonds d'affectation spéciale du Japon pour les ONG multinationales et les activités parlementaires	_	2 000	_	58	2 058	354	_	112	466	1 592
Fonds d'affectation spéciale du Royaume-Uni pour le programme en faveur de la sécurité des produits de santé procréative	_	36 765	_	(365)	36 400	29 010	_	1 838	30 848	5 552
Fonds d'affectation spéciale pour le Caucase du Nord	_	174		2	176	148	-	10	158	18
Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	-	2 348	-	33	2 381	509	-	72	581	1 800
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	3 231	21 016	(388)	1 001	24 860	12 054	19	=	12 073	12 788
France	1	748	_	50	799	485	=	67	552	247
IPPF/AGFUND	86	_	(55)	10	41	2	_	_	2	39
Italie	753	2 908		84	3 745	829	23	143	995	2 750
Japon	29	_	_	3	32	_	_	_	_	32
JOICPF		_	_	_	_	3	_	_	3	(3)
Liban	520	650	-	43	1 213	1 161	3	86	1 250	(37)
Luxembourg	1 176	6 058	(11)	126	7 349	1 496	35	341	1 872	5 477
Macro International	(7)	39	=	3	35	6	_	=	6	29
Norad	2 843	4 140	(401)	408	6 990	2 936	_	195	3 131	3 860
Norad/Malawi	_	334	=	1	335	=	=	_	_	335

Fonds d'affectation spéciale	Solde inutilisé au 1er janvier C 2000	ontributions reçues	Transferts et remboursements	Intérêts, recettes (dépenses) diverses : montant net	Total des fonds disponibles	titre des	Services admi- nistratifs et opérationnels	Dépenses remboursable et dépenses d'appui du FNUAP	Dépenses totales	Solde inutilisé au 31 décembre 2001
Norvège	2	559	(229)	1	333	55	_	28	83	250
Oman	210	_	_	21	231	27	=	1	28	203
ONG (Indo-Hilfe-Pérou)	22	_	(24)	2	0	_	_	_	_	_
ONUSIDA	270	207	(14)	43	506	371	=	32	403	103
Organisation des pays exportateurs de pétrole	_	86	_	1	87	130	-	5	135	(48)
Partenaires dans le domaine de la population	1 844	715	(303)	82	2 338	1 755	_	(84)	1 671	667
Pays-Bas	7 217	19 673	_	1 103	27 993	14 394	221	1 280	15 895	12 098
République arabe d'Égypte	1 407	293	_	81	1 781	809	8	52	869	912
République arabe syrienne	12	400	_	(15)	397	125	_	5	130	267
Royaume-Uni	4 853	8 631	(150)	993	14 327	6 256	7	486	6 749	7 578
SHELL	_	99	_	_	99	-	_	_	_	99
Suède	994	1 261	(365)	219	2 109	972	5	100	1 077	1 033
Suisse	58	625	_	56	739	318	_	50	368	371
Université de Montréal	-	-	_	2	2	_	_	_	_	2
University of Montréal				1	1				_	1
USAID	25	_	_	(1)	24	43	_	2	45	(21)
Total (Cofinancement)	40 443	200 797	(3 209)	6 842	2 244 873	141 646	1 181	9 409	152 236	92 637
Autres Fonds d'affectation spéciale										
Bureau de la budgétisation axée sur les résultats	53	329	150	28	560	288	_	_	288	273
Conférence internationale sur la population et le développement	131	_	_	13	144	-	-	_	-	144
Conférence internationale sur la population et le développement +5	326	74	(115)	97	382	(467)	_	_	(467)	850
Fonds de dotation Rafael M. Salas	852	9	-	70	931	26	-	-	26	905

Fonds d'affectation spéciale	Solde inutilisé au 1er janvier C 2000		Transferts et remboursements	Intérêts, recettes (dépenses) diverses : montant net	Total des fonds disponibles	titre des	Services admi- nistratifs et opérationnels	Dépenses remboursable et dépenses d'appui du FNUAP	Dépenses totales	Solde inutilisé au 31 décembre 2001
MGF	_	41	-	_	41	_	_	_	_	41
Prix des Nations Unies en matière de population	761	-	_	37	798	55	-	_	55	743
Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs	4 303	-	_	478	4 781	(27)	-	_	(27)	4 808
UNFSO	234	_	972	21	1 227	705	_	_	705	522
Total (Autres fonds d'affectation spéciale)	6 660	453	1 008	744	8 865	577	-	-	577	8 288
Services d'achat										
Algérie	325	_	_	18	343	191	_	9	199	144
Allemagne	426	31	(95)	32	395	107	_	5	111	284
BIRD	11 042	35 530	(519)	2 873	48 926	26 751	_	1 336	28 086	20 840
Canada	535	5 216	(389)	70	5 432	5 081	-	254	5 334	98
Communauté économique européenne	38	_	_	4	42	_	_	_	_	42
Finlande	88	_	(88)	_	0	_	_	_	_	_
Jamaïque	32	_	_	3	35	_	_	_	_	35
Laos	_	21	_	1	22	17	-	1	17	5
Population Services International	5	_	_	_	5	_	-	_	_	5
Royaume-Uni	1 509	_	(866)	140	783	(570)	_	(47)	(617)	1 401
Sri Lanka	572	-	_	59	631	(3)	_	_	(3)	634
Total (Services d'achat)	14 572	40 798	(1 955)	3 200	56 615	31 571	_	1 556	33 126	23 489
Total	61 675	242 048	(4 156)	10 780	310 353	173 793	1 181	10 965	185 939	124 414

Tableau 7 Placements au 31 décembre 2001

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources ordin	naires	Autres ressources		
	2001	1999	2001	1999	
Fonds de placement sur le marché monétaire	_	_	17 994	_	
Dépôts à terme	39 755	41 272	167 246	67 899	
Titres négociables	91 630	=	1 799	14 974	
Total	131 385	41 272	187 039	82 873	

Notes relatives aux états financiers

Note 1 Énoncé de la mission du FNUAP

Le FNUAP aide les pays en développement, les pays en transition et les autres pays qui le lui demandent à traiter des problèmes de santé en matière de reproduction et de population et, comme il le fait depuis sa création, il s'emploie à sensibiliser l'opinion à ces questions dans tous les pays.

L'action du FNUAP porte principalement sur trois domaines : la promotion de l'accès universel aux services de santé en matière de reproduction, y compris ceux qui ont trait à la planification familiale et à l'hygiène sexuelle, pour tous les couples ou individus d'ici à 2015; le soutien aux stratégies relatives à la population et au développement permettant le renforcement des capacités de programmation en matière de population; la sensibilisation aux questions de population et de développement et les campagnes visant à mobiliser les ressources et à susciter la volonté politique sans lesquelles le Fonds ne saurait accomplir sa mission dans ses domaines d'activité.

Le FNUAP s'inspire dans son action des principes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 et les défend. En particulier, il souligne son attachement aux droits en matière de reproduction, à l'égalité entre les sexes et à la responsabilisation des hommes, ainsi qu'à l'autonomie et à la démarginalisation des femmes partout dans le monde. Il considère que la protection et la promotion de ces droits et l'amélioration du sort des enfants, et surtout des filles, sont en soi des objectifs de développement. Tout individu et tout couple a le droit de décider librement et en toute responsabilité du nombre de ses enfants et de l'espacement de leurs naissances, ainsi que de disposer de l'information et des moyens voulus pour ce faire.

Le FNUAP est convaincu que si l'on parvient à atteindre ces objectifs, cela contribuera à améliorer la qualité de la vie et à faire progresser le monde vers l'objectif universellement accepté d'une stabilisation de la population mondiale. Il considère en outre que ces objectifs font partie intégrante de tous les efforts déployés pour parvenir à un développement soutenu et durable sur les plans social et économique, qui permette de répondre aux besoins des êtres humains, d'assurer leur bien-être et de protéger les ressources naturelles dont toute vie dépend.

Le FNUAP estime que tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, sont universels, indivisibles et interdépendants, pour reprendre les termes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, de la Déclaration de Vienne et le Programme d'action adoptés par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, du Programme d'action de la quatrième Conférence sur les femmes et d'autres instruments adoptés par la communauté internationale.

Le FNUAP est résolu, en sa qualité de chef de file des organismes des Nations Unies pour le suivi et la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à travailler en partenariat avec les gouvernements, toutes les entités du système des Nations Unies, les banques de

développement, les organismes d'aide bilatérale, les organisations non gouvernementales et la société civile. Il appuie sans réserve le système des coordonnateurs résidents et la mise en oeuvre de toutes les décisions pertinentes des Nations Unies.

Le FNUAP facilitera la mobilisation de ressources, tant des pays développés que des pays en développement, pour donner suite aux engagements pris par les uns et les autres dans le Programme d'action, pour que les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement soient effectivement atteints.

Note 2

Résumé des principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables importants énoncés ci-après :

a) Recettes

Toutes les recettes du FNUAP (y compris les annonces de contribution des gouvernements, les revenus des placements et les recettes accessoires, mais non compris les contributions au titre de la participation aux coûts ni les intérêts perçus sur les soldes détenus pour le compte d'autres fonds) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Dépenses

Toutes les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des dépenses effectuées au titre de la rémunération du personnel et des projets exécutés par les gouvernements et par les organisations non gouvernementales, qui sont comptabilisés sur la base des décaissements. Les dépenses au titre des projets comprennent les engagements non réglés constatés par les agents d'exécution au titre de biens et de services pour lesquels des crédits ont été inscrits au budget des projets pour 2001 et des contrats passés au 31 décembre 2001.

c) Taux de change

Les gains et pertes de change constatés au paiement de contributions volontaires sont comptabilisés sous forme d'ajustements du montant desdites contributions. Tous les autres ajustements de change sont comptabilisés à la rubrique « Recettes/dépenses accessoires ».

Les avoirs et engagements en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont réévalués au taux de change pratiqué pour les opérations de l'ONU en vigueur au 1er janvier 2002. Les gains ou pertes de change qui en résultent sont portés en recettes ou dépenses accessoires.

d) Dépenses d'équipement

Le coût du matériel durable utilisé à des fins administratives est imputé en totalité au budget biennal du FNUAP l'année au cours de laquelle ce matériel est acheté. Le Fonds tient un inventaire de tout le matériel durable (matériel dont la valeur unitaire est égale ou supérieure à 1 500 dollars et dont la durée utile est égale

ou supérieure à cinq ans, et articles figurant sur des listes spéciales et faisant l'objet d'une comptabilité matières officielle).

e) Programme consultatif technique, services administratifs et services d'exécution, services remboursables et services d'appui technique du FNUAP

Les montants indiqués au titre du Programme consultatif technique correspondent aux dépenses relatives aux spécialistes de l'appui technique, au personnel d'appui administratif et aux autres postes de dépenses administratives.

Les montants relatifs aux services administratifs et aux services d'exécution correspondent aux dépenses d'appui administratif revenant aux organismes des Nations Unies, institutions intergouvernementales et organisations non gouvernementales qui les ont engagées dans le cadre de l'exécution de projets financés par le FNUAP.

Le coût des services remboursables et des services d'appui du FNUAP comprend :

- i) Le coût pour le FNUAP des services d'appui à l'exécution et de l'aide fournie pour les achats dans le cadre de projets exécutés par des gouvernements;
- ii) Les dépenses d'appui facturées par le FNUAP pour la gestion de projets financés sur des fonds d'affectation spéciale multibilatéraux.

Tous ces montants figurent dans l'état 1.1 et au tableau 3.

f) Achats remboursables

À la suite de l'approbation donnée par le Conseil d'administration à sa quarantième session, en 1993, le FNUAP a reçu des fonds pour acheter des fournitures, du matériel et des services pour le compte et à la demande de gouvernements, d'institutions spécialisées ou d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Conformément à cette décision, le FNUAP reçoit une commission dont le taux est fixé par le Directeur exécutif. Après déduction des frais d'achat, cette commission est portée en recettes au budget d'appui biennal.

Ces activités sont comptabilisées comme fonds d'affectation spéciale et apparaissent au titre des services d'achat au tableau 6.

g) Présentation des états financiers

Les ressources ordinaires, qui sont librement utilisables, comprennent les contributions volontaires, intérêts créditeurs, dons et recettes accessoires.

Les autres ressources, qui sont versées à une fin particulière, comprennent les contributions au titre de la participation aux coûts et des fonds d'affectation spéciale multibilatéraux ainsi que les recettes au titre des services d'achat. Y figurent également les services remboursables et services d'appui et le Programme des administrateurs auxiliaires.

Les résultats des opérations financées sur les ressources ordinaires et sur les autres ressources ne sont pas cumulés dans les états financiers.

Note 3 Contributions à recevoir des gouvernements

Les contributions annoncées par des gouvernements pour l'exercice en cours et pour des exercices antérieurs qui n'avaient pas été acquittées au 31 décembre 2001 s'établissent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

1999	776,7
	6,1
2000	568,7
2001	719,1

Au 31 mars 2002, un montant de 1,7 million de dollars avait été acquitté sur ces sommes à recevoir au titre des contributions annoncées pour 2001.

Note 4 Fonds Mars

Feu M. Forrest E. Mars a prévu dans sa succession la création d'un fonds portant son nom, au profit principalement du FNUAP. À intervalles réguliers, l'administrateur du fonds en examine la situation financière et peut, s'il le juge bon, procéder à une distribution au profit du FNUAP. Ces fonds ainsi alloués étant librement utilisables, ils sont comptabilisés comme contribution aux ressources ordinaires. Pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, ces contributions au FNUAP se montent au total à 3 250 000 dollars (1999 : néant).

Note 5 Contributions acquittées par avance

Au 31 décembre 2001, les contributions pour 2002 avaient été acquittées par les gouvernements suivants :

Total (état 2.1, tableau 1)	9,3
Chypre	3,0
Cambodge	2,0
Burkina Faso	1,3
Antigua-et-Barbuda	2,0
Angola	1,0

Note 6 Crédits inutilisés

a) Ressources ordinaires

Au 31 décembre 2001, les crédits alloués au titre des ressources ordinaires du FNUAP à des projets et au Programme consultatif technique qui restaient inutilisés s'établissaient comme suit (en millions de dollars des États-Unis):

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Projets (tableau 4)	58,0	189,9	38,3	15,7	6,5	1,5	309,9
Programme consultatif technique (tableau 4.1)	4,5	6,8	-	-	-	_	11,3
Total	62,5	196,7	38,3	15,7	6,5	1,5	321,2

Au 31 décembre 2001, le solde des ressources ordinaires s'élevait à 39,8 millions de dollars.

Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, les dépenses au titre des crédits alloués dépendent toujours des ressources disponibles.

b) Fonds d'affectation spéciale

Les ressources totales disponibles pour les fonds d'affectation spéciale et le solde des crédits non dépensés au 31 décembre 2001 s'établissent comme suit (en millions de dollars des États-Unis) :

	Ressources disponibles	Crédits non dépensés
Fonds d'affectation spéciale – en général	119,6	86,5
Programme mondial pour l'achat de contraceptifs	4,8	5,8
Total	124,4	92,3

Le montant de 92,3 millions de dollars de crédits inutilisés comprend 49,4 millions pour 2001, 40,2 millions pour 2002 et 2,6 millions pour 2003.

Note 7 Budget d'appui biennal

Le budget d'appui biennal de l'exercice 2000-2001 a été présenté au Conseil d'administration, qui l'a approuvé, en septembre 1999. Il avait été établi selon la présentation harmonisée dont les Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF étaient convenus. L'un des éléments de la présentation harmonisée est la manière particulière de traiter le remboursement de l'impôt sur le revenu : le montant total payé par les organisations au titre des impôts nationaux sur le revenu doit être reporté au crédit du budget d'appui biennal et déduit des contributions des gouvernements considérés.

Les montants à déduire des dépenses du budget d'appui biennal au tableau 5 se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2000-2001	1998-1999
Dépenses d'appui imputées aux ressources ordinaires		
Projets exécutés par des gouvernements	5 358	6 110
Services d'achat à l'appui de projets exécutés par des gouvernements	1 416	2 929
Total partiel (état 1.1)	6 774	9 039
Dépenses d'appui imputées aux ressources ordinaires		
Projets exécutés par le FNUAP, des ONG et des gouvernements	2 740	2 108
Gestion des projets financés par des fonds d'affectation spéciale multibilatéraux	7 163	_
Programme des administrateurs auxiliaires	22	_
Total partiel	9 925	2 108
Commissions pour les services d'achat, net	636	1 816
Remboursement des sommes payées au titre de l'impôt sur le revenu (état 1)	3 975	1 973
Total	21 310	14 936

Les dépenses d'appui imputées aux autres ressources dans l'état 1.2 comprennent 1.6 million de dollars de commissions pour services d'achat (1999 : 2,4 millions). Le même état indique aussi des dépenses au titre de ces services de 0,9 million de dollars (1999 : 0,6 million) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, les services d'achat dégagent un montant net de recettes au titre des commissions de 0,6 million de dollars (1999 : 1,8 million).

Note 8 Comptes débiteurs et créditeurs – Ressources ordinaires

a) Comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance

En ce qui concerne les ressources ordinaires, les montants indiqués à la rubrique Autres comptes débiteurs et charges comptabilisées d'avance, dans l'état 2.1, se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2001	1999
Avances au personnel et aux consultants	1 286	1 456
Charges comptabilisées d'avance	=	78
Comptes débiteurs divers	-	782
Total	1 286	2 316

b) Comptes créditeurs

Les montants qui figurent dans l'état 2.1 à la rubrique des comptes créditeurs se décomposent comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

Total	6 751	12 445
Comptes créditeurs divers	4 392	1 677
Comptes créditeurs des bureaux extérieurs	11	11
Sommes reçues à des fins non précisées	_	752
Engagements non réglés du budget biennal	2 348	10 005
	2001	1999

Note 9 Engagements non réglés

Le solde des engagements non réglés se décompose comme suit (en milliers de dollars des États-Unis) :

	2001	1999
Agents d'exécution (à l'exclusion du FNUAP)	860	3 400
FNUAP	84 316	38 274
Total	85 176	41 674
Ce total est ventilé comme suit :		
Ressources ordinaires (état 2.1)	32 164	20 634
Fonds d'affectation spéciale (état 2.2)	52 959	21 029
Services remboursables et services d'appui (état 2.2)	53	11
Total	85 176	41 674

Note 10 Programme mondial pour l'achat de contraceptifs

À sa première session ordinaire, le Conseil d'administration avait approuvé la création du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs, destiné à être géré comme un fonds d'affectation spéciale. Conformément à cette décision, 5 millions de dollars furent virés en 1996 des ressources non dépensées au Programme mondial pour l'achat de contraceptifs. Les mouvements de ce fonds d'affectation spéciale sont comptabilisés à la rubrique Autres fonds d'affectation spéciale du tableau 6.

Note 11 Réserve pour les locaux hors siège

À sa trente-huitième session, en 1991, le Conseil d'administration avait approuvé la création d'une réserve pour les locaux hors siège, d'un montant de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 1992-1993, comme indiqué dans l'état 2.1, et il avait autorisé le Directeur exécutif à y effectuer des prélèvements pour financer la part du FNUAP dans les dépenses de construction de locaux communs sous les auspices du Groupe consultatif mixte des politiques.

En 1994, un montant de 1,1 million de dollars a été avancé au PNUD pour contribuer au financement de la construction de locaux communs. Au 31 décembre 2001, le sort de cette avance n'avait pas été réglé.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2001, un montant de 0,1 million de dollars a été viré des soldes non dépensés à la réserve pour les locaux hors siège afin de la porter à 5 millions de dollars.

Note 12 Réserve opérationnelle

À sa trente-sixième session, en 1989, le Conseil d'administration avait fixé le montant de la réserve opérationnelle à 45 millions de dollars. À sa trente-huitième session, il a décidé que le montant de la réserve serait égal à 20 % du montant des recettes au titre des ressources ordinaires pour chaque année du plan de travail du FNUAP.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2001, 27,7 millions de dollars ont été virés des soldes inutilisés à la réserve opérationnelle pour la porter à 51,7 millions de dollars.

Note 13 Programmes spéciaux en matière de population

À sa dix-septième session, en 1974, le Conseil d'administration avait autorisé le FNUAP à recevoir des contributions en espèces des gouvernements et à les transférer à certains programmes spéciaux en matière de population. Au cours de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001, le FNUAP a reçu et transféré à ce titre 20,8 millions de dollars, qui se répartissent comme suit (en millions de dollars des États-Unis):

	Donateurs			
Bénéficiaires	Norvège	Japon	Belgique	Total
Fédération internationale pour le planning familial	_	19,2	0,2	19,4
Conseil de la population	0,6	0,5	_	1,1
Union internationale pour l'étude scientifique de la population	0,2	_	_	0,2
Conseil international pour la gestion des programmes relatifs à la population	0,1	_	_	0,1
Total	0,9	19,7	0,2	20,8

Au 31 décembre 2001, il ne restait aucun solde sur les contributions à ces programmes spéciaux entre les mains du FNUAP.

Note 14 Biens durables

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001, la variation de la valeur au coût historique du stock de biens durables s'établit comme suit (en millions de dollars) :

	Siège	Bureaux de pays
Stock d'ouverture	2,7	7,6
Acquisitions	0,2	1,6
Cessions	(0,1)	(0,7)
Stock de clôture	2,8	8,5

Au 31 décembre 2001, la valeur estimative au coût historique des biens durables indiqués par les bureaux de pays pour les programmes s'établissait à 38,1 millions de dollars.

Note 15 Stocks

Au 31 décembre 2001, le FNUAP était propriétaire de stocks de contraceptifs d'une valeur à l'achat de 0,9 million de dollars (0,8 million en 1999), qui étaient en magasin dans les locaux du fabricant, dans le cadre du Programme mondial pour l'achat de contraceptifs.

Ce montant n'apparaît pas dans les états financiers.

Note 16 Prestations de pension

Le FNUAP est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, que l'Assemblée générale a créée en vue du versement

de prestations de retraite, d'indemnisations en cas de décès ou d'invalidité et de prestations connexes. Il s'agit d'un régime de pensions par capitalisation à prestations déterminées. Ce que l'organisation est tenue de verser à la Caisse est, d'une part, une cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale et, de l'autre, sa part des sommes à verser, conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse, en cas de déficit actuariel. Les sommes en question ne sont exigibles que lorsque l'Assemblée générale fait jouer ledit article 26, après avoir constaté que leur paiement est nécessaire au vu de l'appréciation de l'équilibre actuariel de la Caisse à la date d'une évaluation actuarielle.

À la date d'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas fait jouer cette disposition.

Note 17 Prestations maladies après la cessation de service

	Valeur des prestations Au futures	31 décembre 2001 Montant à payer	
	(millions de dollars ÉU.)		
Montant brut à payer	75,3	58,8	
Cotisation des retraités	15,6	12,5	
Engagement net	59,7	46,3	

Le chiffre indiqué pour la valeur des prestations futures est la valeur actualisée de toutes les prestations à verser dans l'avenir aux fonctionnaires déjà retraités et en outre à ceux qui sont en activité mais devraient normalement prendre leur retraite plus tard. Le montant à payer à ce titre correspond à la fraction de la valeur actualisée des prestations due des dates d'engagement des fonctionnaires à la date d'actualisation (projetée au 31 décembre 2001). Pour les fonctionnaires en activité, les prestations sont intégralement dues à la date à laquelle ils rempliront toutes les conditions ouvrant droit à la subvention à l'assurance maladie.

Cet engagement a été déterminé par une évaluation actuarielle faite par William M. Mercer, Inc.

Note 18 Engagements éventuels à terme

Les charges que le FNUAP pourrait, dans les années à venir, avoir à payer au titre des prestations dues à la cessation de service ont été estimées, au 31 décembre 2001, à 5 millions de dollars (4 millions en 1999) en ce qui concerne les primes de rapatriement et 1,3 million de dollars (1 million en 1999) en ce qui concerne les indemnités de licenciement.

Les montants dus au titre des congés annuels sont estimés à 6 millions de dollars au 31 décembre 2001 (4,3 millions en 1999).

Note 19 Processus de transition du FNUAP

Au tableau 6 figurent les soldes indiqués ci-dessous de fonds d'affectation spéciale, qui concernent le processus de transition du FNUAP (en milliers de dollars des États-Unis) :

	Contributions reçues	Dépenses au titre de projets	Dépenses d'appui	Dépenses totales	Solde inutilisé
Suède	281,7	158,7	14,1	172,8	108,9
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI)	820,0	156,9	=	156,9	663,1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	300,0	189,1	15,0	204,1	95,9
Comité des États-Unis pour le FNUAP	250,0	217,2	28,8	246,0	4,0
Total	1 651,7	721,9	57,9	779,8	871,9

Note 20 Événements postérieurs à la date d'établissement des états financiers

À la date des états qui précèdent, un grand donateur n'a pas encore versé ni annoncé de contribution pour 2002. De ce fait, le FNUAP devra rectifier ses hypothèses de programmation et ses objectifs de dépense pour 2002.

Note 21 État 2 : Présentation et retraitement des chiffres correspondants des exercices précédents

Dans les comptes des exercices précédents, les placements étaient imputés aux ressources ordinaires et indiqués à ce titre dans l'état 2. Les comptes débiteurs et créditeurs comprenaient au titre des encaisses et placements un montant de ressources ordinaires revenant aux autres ressources. Cette présentation entraînait un gonflement des encaisses et placements des ressources ordinaires.

Pour l'exercice présentement considéré, les encaisses et placements ont été analysés et comptabilisés séparément selon la source des fonds, et le solde de ressources ordinaires dû aux autres ressources a été effectivement réglé.

Les chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été retraités pour cadrer avec la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

02-45874 (F) 031002 031002

